

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certaines estimations et hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces énoncés. Voir la rubrique «Énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de TransAlta Corporation pour les périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 et 2017, ainsi qu'avec les états financiers consolidés annuels audités et le rapport de gestion annuel contenus dans notre rapport intégré annuel de 2017. Dans le présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire, «nous», «notre», la «Société» et «TransAlta» désignent TransAlta Corporation et ses filiales. Nos états financiers consolidés résumés ont été préparés selon la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, des normes internationales d'information financière («IFRS») pour les entreprises ayant une obligation d'information du public au Canada, comme elle a été publiée par l'International Accounting Standards Board («IASB») et en vigueur le 31 mars 2018. Les montants de tous les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Le présent rapport de gestion est daté du 7 mai 2018. Des renseignements supplémentaires sur TransAlta Corporation, y compris la notice annuelle, se trouvent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov et sur notre site Web à l'adresse www.transalta.com. L'information que contient directement ou par hyperlien le site Internet de la Société n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

Mesures conformes aux IFRS et non conformes aux IFRS additionnelles

Une mesure conforme aux IFRS additionnelle est un poste, une rubrique ou un total partiel qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui ne constitue pas une exigence minimale selon les IFRS, ou une mesure financière qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui n'est pas autrement présentée dans ces derniers. Nous avons ajouté les postes intitulés Marge brute et Résultats d'exploitation à nos comptes de résultat consolidés résumés pour les périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 et 2017. La présentation de ces postes fournit à la direction et aux investisseurs une mesure du rendement d'exploitation qui est facilement comparable d'une période à l'autre.

Nous évaluons notre rendement et le rendement de nos secteurs d'activité selon diverses mesures. Certaines des mesures financières qui sont analysées dans le présent rapport de gestion ne sont pas définies selon les IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être considérées isolément ou comme une mesure de remplacement du résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires ou des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation établis selon les IFRS ou encore comme une mesure plus significative de ceux-ci, aux fins de l'évaluation de notre rendement financier ou de notre situation de trésorerie. Ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs et ne doivent pas être utilisées isolément ou en remplacement de mesures établies selon les IFRS. Le BAIIA aux fins de comparaison, les fonds provenant des activités d'exploitation, les fonds provenant des activités d'exploitation aux fins de comparaison, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie provenant des activités présentés dans le présent rapport de gestion sont des mesures non conformes aux IFRS. Voir la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» ainsi que l'analyse des résultats sectoriels aux fins de comparaison du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion, les documents intégrés par renvoi ainsi que d'autres rapports et documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières comprennent des énoncés prospectifs ou de l'information prospective (collectivement désignés aux présentes par les «énoncés prospectifs») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont présentés à des fins d'information générale seulement et non comme un conseil de placement spécifique. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos convictions ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction et la perception des tendances passées, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent

pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que «pouvoir», «pourrait», «croire», «s'attendre à», «prévoir», «avoir l'intention de», «planifier», «projeter», «estimer», «éventuel», «permettre», «continuer de» ou d'autres termes comparables. Ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement futur et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de manière importante des résultats envisagés.

En particulier, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs ayant trait à notre modèle d'affaires et à notre rendement financier futur attendu; la réussite de la mise en œuvre de nos projets de croissance; le calendrier des travaux de construction et la mise en service de projets en cours, y compris le projet de réserve pompée sur la rivière Brazeau, le projet de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills, les projets de parc éolien en Pennsylvanie et au New Hampshire, et les coûts connexes et les sources de financement pour ces conversions; les avantages du projet de réserve pompée sur la rivière Brazeau; les économies durables avant impôts que permettra de réaliser le projet Greenlight; les dépenses engagées dans des projets de croissance et des projets d'investissement de maintien et de productivité, y compris celles liées au projet Greenlight; les attentes en matière de coûts d'exploitation, de dépenses d'investissement et de coûts d'entretien, et la variabilité de ces coûts; les rachats d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités («OPRA»); l'évolution de la réglementation, y compris la publication par le gouvernement fédéral d'un règlement sur la production d'électricité alimentée au gaz; la décision rendue par l'Alberta Utilities Commission («AUC») concernant les pertes en ligne, y compris notre exposition maximale estimée au risque; la rubrique intitulée «Perspectives financières pour 2018»; les attentes relatives au résultat et aux flux de trésorerie futurs liés aux activités d'exploitation et aux activités contractuelles, y compris les estimations du résultat avant intérêts, impôts et amortissement («BAIIA»), des fonds provenant des activités d'exploitation, des flux de trésorerie disponibles aux fins de comparaison pour l'exercice complet de 2018 et des dépenses d'investissement de maintien; la disponibilité de notre portefeuille de centrales au charbon au Canada et le facteur de capacité; l'apport du secteur Commercialisation de l'énergie à la marge brute en 2018; les interruptions importantes planifiées en 2018 et la perte de production; la réglementation et la législation gouvernementales prévues, y compris le virage prévu du gouvernement de l'Alberta vers un marché de capacité et l'incidence prévue sur nous et le calendrier de mise en œuvre de tels régimes et d'une telle réglementation, ainsi que le coût lié au respect des règlements et lois qui en découleront; les attentes à l'égard de la disponibilité, de la capacité et de la production; les prix de l'électricité en Alberta, en Ontario et dans le nord-ouest Pacifique; le financement prévu de nos dépenses d'investissement; l'incidence financière prévue de la hausse de la tarification de la pollution par le carbone, y compris au titre du règlement *Carbon Competitiveness Incentives Regulation* («CCIR») en Alberta; nos stratégies commerciales et le risque qu'elles comportent; l'incidence estimée des fluctuations de taux d'intérêt et de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, au dollar australien et à d'autres monnaies étrangères dans lesquelles nous exerçons nos activités; notre exposition au risque de liquidité; les attentes quant à la conjoncture économique mondiale; les économies prévues et les délais de récupération suivant la mise en œuvre du projet Greenlight et d'initiatives de productivité; les attentes relatives au rendement des actifs de TransAlta Renewables Inc. («TransAlta Renewables»); les attentes concernant la détention continue d'actions ordinaires de TransAlta Renewables; le refinancement de nos titres arrivant bientôt à échéance au cours des deux prochains exercices; les attentes quant à notre stratégie de désendettement; les attentes quant à nos initiatives liées à nos collectivités; les incidences de futures normes IFRS et le calendrier de mise en œuvre de ces normes; et les modifications apportées aux nouvelles normes par les normalisateurs ou leur interprétation de ces normes avant leur première application.

Parmi les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur nos énoncés prospectifs, on compte notamment les risques concernant : la fluctuation des cours de marché et notre capacité à conclure des contrats visant la vente de notre production à des prix qui garantiront les rendements prévus; les cadres politiques et réglementaires dans les territoires où nous exerçons nos activités; les exigences de plus en plus strictes en matière d'environnement et les changements apportés à ces exigences ou les responsabilités en découlant; la capacité de la Société à être concurrentielle sur le marché de capacité de l'Alberta; l'évolution de la conjoncture économique, y compris les variations des taux d'intérêt; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées; une croissance par des acquisitions ou de nouveaux projets d'aménagement; des conditions d'exploitation imprévues; les interruptions au titre du transport et de la distribution de l'électricité; les effets des conditions météorologiques, les interruptions de l'approvisionnement en combustible, en eau, en énergie solaire ou éolienne nécessaire pour exploiter nos installations; les catastrophes naturelles ou d'origine humaine; la menace posée par le terrorisme et les cyberattaques et notre capacité à gérer ces attaques; les pannes de matériel et notre capacité à effectuer ou à faire effectuer les réparations de façon économique ou en temps opportun; la gestion du risque lié aux produits de base; les risques et la concurrence dans le secteur; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères et les risques politiques à l'étranger; le besoin de financement supplémentaire et la capacité d'avoir accès à du financement à un coût raisonnable et selon des modalités raisonnables; notre capacité de financer nos projets de croissance; notre capacité de maintenir nos notes de crédit de première qualité; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; notre capacité de recouvrer nos pertes au moyen de notre couverture d'assurance; notre provision pour impôts sur le

résultat; l'issue des instances judiciaires, réglementaires et contractuelles impliquant la Société, y compris avec Fortescue Metals Group Ltd. («FMG»); l'issue des enquêtes et des litiges; la dépendance à l'égard du personnel clé; les questions de relations de travail; les risques liés aux projets de mise en valeur et aux acquisitions, y compris les retards ou les variations des coûts de construction et de mise en service de deux nouveaux projets de parc éolien aux États-Unis et du projet de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills; et la mise à jour ou l'adoption de cadres réglementaires et la réception des approbations réglementaires applicables à l'égard des activités et des initiatives de croissance existantes et proposées, y compris en ce qui a trait à la conversion des centrales alimentées au charbon en centrales alimentées au gaz.

Les facteurs de risque qui précèdent, entre autres, sont décrits plus en détail à la rubrique «Gouvernance et gestion du risque» de notre rapport de gestion pour nos états financiers consolidés annuels audités de 2017 et à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle de 2018.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent rapport de gestion ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements projetés pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que celui que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Rien ne garantit que les résultats et événements projetés se matérialiseront.

Faits saillants

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Produits des activités ordinaires	588	578
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	65	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	425	281
BAIIA aux fins de comparaison ^{1,2}	416	274
Fonds provenant des activités d'exploitation ^{1,2}	318	202
Flux de trésorerie disponibles ^{1,2}	238	96
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,23	–
Fonds provenant des activités d'exploitation par action ^{1,2}	1,10	0,70
Flux de trésorerie disponibles par action ^{1,2}	0,83	0,33
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	0,04	–
Aux	31 mars 2018	31 décembre 2017
Total de l'actif	9 963	10 304
Total de la dette nette consolidée ³	3 081	3 363
Total des passifs non courants	4 638	4 311

1) Ces éléments ne sont pas définis selon les IFRS. La présentation de ces éléments d'une période à l'autre permet à la direction et aux investisseurs d'en évaluer la tendance plus facilement par rapport aux résultats des périodes antérieures. Voir la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements, y compris, s'il y a lieu, les rapprochements des mesures établies selon les IFRS.

2) Au quatrième trimestre de 2017, nous avons revu notre approche en matière de présentation d'ajustements pour arriver aux fonds provenant des activités d'exploitation, essentiellement pour mieux présenter les fonds provenant des activités d'exploitation comme une mesure de la trésorerie. Auparavant, les fonds provenant des activités d'exploitation étaient ajustés pour inclure, exclure ou modifier l'incidence du facteur temps sur la trésorerie des ajustements apportés pour arriver au BAIIA aux fins de comparaison. De ce fait, le BAIIA aux fins de comparaison, les fonds provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie disponibles pour 2017 ont été retraités en conséquence.

3) Le total de la dette nette consolidée comprend la dette à long terme, y compris la tranche courante, les montants dus aux termes des facilités de crédit, le financement donnant droit à des avantages fiscaux, les obligations au titre des contrats de location-financement, déduction faite de la trésorerie disponible, et la juste valeur des instruments de couverture économique sur la dette. Se reporter au tableau de la rubrique «Structure du capital et situation de trésorerie» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements sur la composition de la dette nette.

Notre rendement au premier trimestre était comparable à celui de l'exercice précédent une fois celui-ci ajusté pour tenir compte de l'indemnité de résiliation des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance en 2018 et du règlement du litige visant la clause d'indexation du contrat avec la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario («SFIEO») en 2017. La disponibilité de nos centrales alimentées au charbon en Alberta était solide au cours du trimestre, s'établissant à 90,5 % par rapport à 83,7 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Les prix en Alberta ont augmenté de presque 60 % pour s'établir à 35 \$ par MWh pour tenir compte de l'incidence de la taxe carbone payée par certains producteurs. Au cours du premier trimestre de 2018, nos résultats comprenaient un montant de 157 millions de dollars pour la résiliation anticipée des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance, pour remplacer les paiements de capacité que nous aurions reçus au cours des trois prochains exercices. Nous contestons le montant reçu par le Balancing Pool, car à notre avis, un montant additionnel de 56 millions de dollars devrait nous être versé au titre des CAÉ. Les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent comprenaient un montant de 17 millions de dollars se rapportant à notre quote-part du règlement d'un litige visant une clause d'indexation d'exercices antérieurs avec la SFIEO. Compte non tenu de ces paiements inhabituels reçus en 2018 et 2017, nos flux de trésorerie disponibles pour le trimestre auraient été de respectivement 81 millions de dollars (0,28 \$ par action) et 79 millions de dollars (0,27 \$ par action).

En janvier, nous avons fermé de façon permanente l'unité 1 de la centrale de Sundance et avons mis à l'arrêt l'unité 2 de la centrale de Sundance après l'expiration prévue des CAÉ avec le Balancing Pool à l'égard de ces deux unités, réduisant la capacité installée de notre secteur Charbon au Canada de 560 MW, ou 14 %. Pour la période correspondante de l'exercice précédent, le BAIIA aux fins de comparaison généré par ces deux unités a totalisé 12 millions de dollars.

Le résultat net attribuable aux actions ordinaires a totalisé 65 millions de dollars pour le trimestre par rapport à néant pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la contribution positive de l'indemnité de résiliation des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance s'élevant à 157 millions de dollars (115 millions de dollars après impôts).

Flux de trésorerie sectoriels générés par nos activités

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Flux de trésorerie sectoriels		
Charbon au Canada ¹	208	56
Charbon aux États-Unis	18	3
Gaz au Canada ²	60	83
Gaz en Australie	31	30
Énergie éolienne et énergie solaire	65	65
Hydroélectricité	16	12
Entrées de trésorerie liées à la production	398	249
Commercialisation de l'énergie	(18)	5
Siège social	(25)	(26)
Total des entrées de trésorerie aux fins de comparaison	355	228

1) Comprend le montant de 157 millions de dollars versé par le Balancing Pool pour la résiliation anticipée des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance au premier trimestre de 2018.

2) Comprend le montant de 17 millions de dollars (notre quote-part) versé par la SFIEO pour régler un litige visant une clause d'indexation d'exercices antérieurs.

Les flux de trésorerie sectoriels générés par nos activités mesurent la trésorerie nette provenant de chacun de nos secteurs, déduction faite des dépenses d'investissement de maintien et des dépenses d'investissement liées à la productivité, des frais de restauration des lieux et des provisions. Sont aussi exclus les profits ou les pertes latents sans effet de trésorerie liés à la réévaluation à la valeur de marché. Il s'agit des flux de trésorerie disponibles pour payer nos intérêts et impôts au comptant, verser les distributions à nos partenaires sans contrôle et les dividendes à nos porteurs d'actions privilégiées, faire croître nos activités, rembourser la dette et distribuer des capitaux à nos actionnaires. Les flux de trésorerie générés par les activités ont totalisé 355 millions de dollars pour le premier trimestre de 2018, en hausse de 127 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de 2017. Malgré la hausse de la disponibilité au cours du premier trimestre, et les prix plus élevés, les flux de trésorerie du secteur Charbon au Canada, compte non tenu de l'indemnité de résiliation, ont diminué de 5 millions de dollars par rapport à 2017 en raison de la fermeture des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance et de la hausse des coûts du charbon. Le secteur Charbon aux États-Unis a connu une hausse de 15 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2017 en raison d'une baisse des coûts d'achats d'électricité et de meilleurs coûts ferroviaires. Le niveau des flux de trésorerie du secteur Gaz au Canada est redevenu normal après l'ajustement ponctuel de 17 millions de dollars en 2017 (notre quote-part, nette des participations ne donnant pas le contrôle) par suite du paiement de la SFIEO pour les exercices précédents. Les flux de trésorerie du secteur Hydroélectricité ont augmenté de 4 millions de dollars en raison surtout de la tarification plus élevée des services accessoires. Les flux de trésorerie du secteur Commercialisation de l'énergie étaient en baisse de 23 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de 2017 en raison du règlement au cours du trimestre de contrats avec des pertes latentes au 31 décembre 2017. Dans l'ensemble, compte tenu du règlement de la SFIEO en 2017 et de l'indemnité de résiliation des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance en 2018, les flux de trésorerie provenant des activités ont augmenté de 4 millions de dollars au cours du premier trimestre de 2018 par rapport à ceux de la période correspondante de 2017.

Événements importants

Nos objectifs stratégiques demeurent de réduire la dette de la Société, d'améliorer le rendement de l'exploitation et de poursuivre notre transition vers la production d'énergie propre. Nous avons fait du progrès au cours de la période :

- Le 2 février 2018, TransAlta Renewables a conclu une entente visant l'acquisition de deux projets de parc éolien prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 mégawatts («MW») situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un CAÉ de 15 ans et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans (les «projets de parc éolien aux États-Unis»). Les trois contreparties détiennent des notes attribuées par Standard & Poor's d'au moins A+. Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.
- Le 15 mars 2018, nous avons racheté de façon anticipée nos billets de premier rang à 6,650 % totalisant 500 millions de dollars américains en circulation arrivant à échéance le 15 mai 2018. Le prix de rachat des billets s'est élevé à environ 617 millions de dollars (516 millions de dollars américains). Le rachat des billets de premier rang en dollars américains a été financé par les fonds en caisse et notre facilité de crédit. Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

- Au cours du trimestre, nous avons racheté et annulé 374 900 actions ordinaires au prix moyen de 6,97 \$ par action ordinaire dans le cadre de l'OPRA. Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.
- Le 31 mars 2018, nous avons reçu une indemnité d'environ 157 millions de dollars du Balancing Pool pour la résiliation des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance. Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.
- Le 1^{er} janvier 2018, nous avons fermé de façon permanente l'unité 1 de la centrale de Sundance et avons mis à l'arrêt l'unité 2 de la centrale de Sundance. Nous avons mis à l'arrêt les unités 3 et 5 de la centrale de Sundance le 1^{er} avril 2018.
- Donald Tremblay, chef des finances, a décidé de quitter la Société le 9 mai 2018 et retournera dans l'est du Canada pour se rapprocher de sa famille. TransAlta a commencé le processus de recrutement pour trouver un nouveau chef des finances. Brett Gellner, chef des placements, occupera le poste de chef des finances par intérim en plus de son poste actuel pendant cette période de transition.

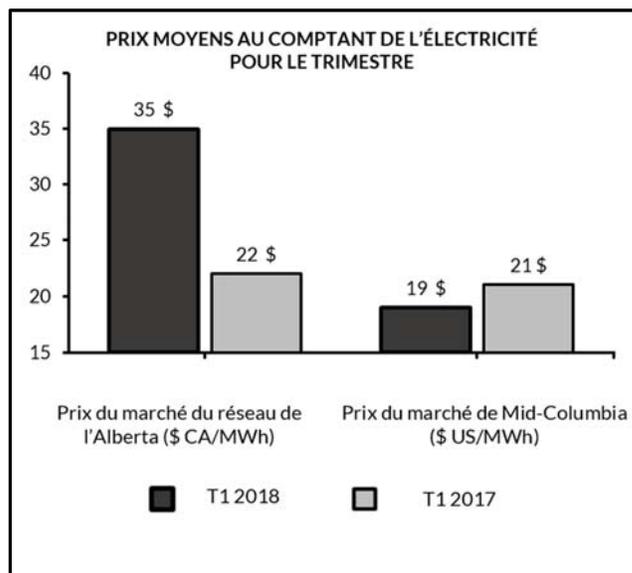
Disponibilité ajustée et production

La disponibilité ajustée pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 s'est établie à 93,9 % en regard de 88,5 % pour la période correspondante de 2017. Les secteurs Charbon au Canada, Charbon aux États-Unis et Gaz en Australie étaient en hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La baisse du nombre d'interruptions non planifiées aux centrales alimentées au charbon au Canada et aux États-Unis explique en grande partie la hausse dans ces secteurs.

La production pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 était de 7 171 gigawattheures («GWh»), par rapport à 9 051 GWh pour la période correspondante de 2017, en raison surtout de la baisse de production dans le secteur Charbon au Canada attribuable à la hausse des réductions rémunérées touchant les actifs visés par des contrats, à la mise hors service de l'unité 1 de la centrale de Sundance et à l'arrêt des activités de l'unité 2 de la centrale de Sundance.

Prix de l'électricité

Les prix moyens au comptant de l'électricité en Alberta pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 ont augmenté d'environ 60 % comparativement à 2017 en raison d'une hausse des droits environnementaux et des coûts liés à la conformité qui ont gonflé les coûts de production marginaux des producteurs, et du resserrement de l'offre sur le marché. Les prix du gaz naturel ont diminué dans le nord-ouest Pacifique par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent et les périodes de pointe en électricité ont diminué en raison des températures plus élevées, ce qui a réduit les prix de l'électricité dans le nord-ouest Pacifique.



Analyse des résultats financiers consolidés

Nous évaluons notre rendement et le rendement de nos secteurs d'activité selon diverses mesures. Les chiffres aux fins de comparaison ne sont pas définis selon les IFRS. Les mesures qui sont analysées ci-dessous, et ailleurs dans le présent rapport de gestion, ne sont pas définies selon les IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être considérées isolément ou comme une mesure de remplacement du résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires ou des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ou comme une mesure plus significative de ceux-ci, ainsi qu'ils sont calculés selon les IFRS, aux fins de l'évaluation de notre rendement financier ou de notre situation de trésorerie. Ces mesures ne sont pas nécessairement comparables aux mesures intitulées de façon similaire par d'autres sociétés. Chaque secteur d'activité est responsable de ses propres résultats d'exploitation, mesurés selon le BAIIA aux fins de comparaison et les flux de trésorerie générés par les activités. La marge brute est également une mesure utile

puisqu'elle fournit à la direction et aux investisseurs une mesure du rendement d'exploitation qui est facilement comparable d'une période à l'autre.

BAIIA aux fins de comparaison

Le BAIIA est une mesure d'évaluation adoptée par un grand nombre d'entreprises et une mesure importante, pour la direction, qui correspond à la rentabilité de nos principales activités. Les intérêts, les impôts et l'amortissement ne font pas partie de cette mesure, puisque les écarts dans le traitement comptable pourraient fausser les résultats de nos principales activités. De plus, nous reclassons certaines transactions pour faciliter l'analyse du rendement de nos activités :

- i) Certains de nos actifs canadiens et australiens sont entièrement visés par des contrats et sont comptabilisés à titre de contrats de location-financement selon les IFRS. À notre avis, il convient mieux de comptabiliser les paiements que nous recevons aux termes des contrats comme un paiement de capacité au titre des produits des activités ordinaires, plutôt qu'au titre des produits tirés des contrats de location-financement et d'une diminution des créances au titre des contrats de location-financement. Nous amortissons ces actifs sur leur durée d'utilité.
- ii) Nous reclassons également l'amortissement de notre matériel minier inscrit au poste Combustible et achats d'électricité pour tenir compte des coûts au comptant réels de nos activités dans le calcul de notre BAIIA aux fins de comparaison.
- iii) En décembre 2016, nous avons convenu de résilier l'entente existante avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité («SIERE») visant notre centrale de cogénération de Mississauga, en Ontario, et conclu un nouveau contrat d'acheminement de production autonome amélioré qui prend effet le 1^{er} janvier 2017. Aux termes de ce nouveau contrat, nous recevons des paiements mensuels fixes jusqu'au 31 décembre 2018, sans obligation de livraison. En raison du contrat de production autonome, nous avons comptabilisé dans nos résultats présentés de 2016 un montant à recevoir de 207 millions de dollars (actualisé), un profit avant impôts d'environ 191 millions de dollars, déduction faite des coûts liés à l'arrêt des activités des unités, et un amortissement accéléré de 46 millions de dollars, conformément aux IFRS. En 2017 et 2018, aux fins de comparaison, nous comptabilisons les paiements reçus en guise de produits des activités ordinaires dans les résultats d'exploitation, et nous continuons d'amortir la centrale jusqu'au 31 décembre 2018.
- iv) Lors de la mise en service de la centrale de South Hedland, nous avons payé d'avance environ 74 millions de dollars en coûts de transport et de distribution de l'électricité. Le produit d'intérêts est inscrit dans les frais payés d'avance. Nous reclassons ces intérêts à titre de réduction dans les coûts de transport et de distribution passés en charges à chaque période afin de refléter le coût net pour l'entreprise.

Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du BAIIA aux fins de comparaison :

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	65	—
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	28	32
Dividendes sur actions privilégiées	10	—
Résultat net	103	32
<i>Ajustements pour rapprocher le résultat net du BAIIA aux fins de comparaison</i>		
Amortissement	130	143
Perte de change	2	1
Charge d'intérêts nette	68	62
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	37	(17)
<i>Reclassements aux fins de comparaison</i>		
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement	15	15
Amortissement minier inclus dans le coût du combustible	31	17
Produit d'intérêts australien	1	—
<i>Ajustements des résultats aux fins de rapprochement avec le BAIIA aux fins de comparaison</i>		
Incidences de la reconduction du contrat de la centrale de Mississauga ²	29	21
BAIIA aux fins de comparaison	416	274

1) Au quatrième trimestre de 2017, nous avons révisé notre façon de rapprocher le BAIIA aux fins de comparaison du résultat net. En conséquence, les résultats de 2017 ont été retraités.

2) Les incidences de la reconduction du contrat de la centrale de Mississauga pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 sont comme suit : produits des activités ordinaires de 29 millions de dollars (27 millions de dollars en 2017), couvertures liées au combustible et aux achats d'électricité dont la désignation a été annulée de néant (4 millions de dollars en 2017) et activités d'exploitation, d'entretien et d'administration de néant (2 millions de dollars en 2017).

Le résultat net et le BAIIA aux fins de comparaison pour le premier trimestre de 2018 comprennent l'indemnité de 157 millions de dollars (115 millions de dollars après impôts) du Balancing Pool pour la résiliation anticipée des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance. Le résultat net et le BAIIA aux fins de comparaison de la période correspondante de l'exercice précédent comprenaient le règlement de 34 millions de dollars de la SFIEO (12 millions de dollars après impôts et compte tenu des participations ne donnant pas le contrôle).

Fonds provenant des activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

Les fonds provenant des activités d'exploitation sont une mesure importante, car ils fournissent des indications sur le montant des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant les variations du fonds de roulement, et permettent d'évaluer les tendances des flux de trésorerie par rapport aux résultats des périodes antérieures. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure importante, car ils représentent le montant des flux de trésorerie pouvant servir à investir dans des initiatives de croissance, effectuer les remboursements prévus sur la dette, rembourser la dette à l'échéance, verser des dividendes sur les actions ordinaires ou racheter des actions ordinaires. Les variations du fonds de roulement sont exclues afin de ne pas fausser les montants des fonds provenant des activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles en introduisant des variations que nous jugeons temporaires, notamment l'incidence des facteurs saisonniers et le calendrier des encaissements et des décaissements. Les fonds provenant des activités d'exploitation par action et les flux de trésorerie disponibles par action sont calculés en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les fonds provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie disponibles.

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	425	281
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités	(123)	(95)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant variation du fonds de roulement	302	186
Ajustement		
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement	15	15
Divers	1	1
Fonds provenant des activités d'exploitation	318	202
Déduire :		
Dépenses d'investissement de maintien	(24)	(46)
Dépenses d'investissement liées à la productivité	(4)	(2)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(10)	(10)
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales	(41)	(47)
Divers	(1)	(1)
Flux de trésorerie disponibles	238	96
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	288	288
Fonds provenant des activités d'exploitation par	1,10	0,70
Flux de trésorerie disponibles par action	0,83	0,33

La hausse des flux de trésorerie disponibles est principalement attribuable à l'indemnité de 157 millions de dollars pour la résiliation des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance et à une baisse des dépenses d'investissement de maintien.

Le tableau ci-dessous rapproche le BAIIA aux fins de comparaison avec les fonds provenant des activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles.

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
BAIIA aux fins de comparaison	416	274
Charge d'intérêts	(53)	(55)
Provisions	5	1
Profits (pertes) latents sur les activités de gestion du risque	(31)	5
Charge d'impôt exigible	(9)	(6)
Profit (perte) de change réalisé	3	1
Frais de démantèlement et de remise en état réglés	(7)	(4)
Autres éléments avec effet de trésorerie et sans effet de trésorerie	(6)	(14)
Fonds provenant des activités d'exploitation	318	202
Déduire :		
Dépenses d'investissement de maintien	(24)	(46)
Dépenses d'investissement liées à la productivité	(4)	(2)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(10)	(10)
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales	(41)	(47)
Divers	(1)	(1)
Flux de trésorerie disponibles	238	96

Résultats sectoriels aux fins de comparaison

Charbon au Canada

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Disponibilité (%)	90,5	83,7
Production visée par des contrats (GWh)	3 300	4 971
Production marchande (GWh)	909	1 003
Total de la production (GWh)	4 209	5 974
Capacité installée brute (MW) ¹	3 231	3 791
Produits des activités ordinaires	269	250
Combustible et achats d'électricité	165	122
Marge brute aux fins de comparaison	104	128
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	47	44
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	3	3
Autres résultats d'exploitation, montant net	(168)	(10)
BAIIA aux fins de comparaison	222	91
Déduire :		
Dépenses d'investissement de maintien :		
Dépenses d'investissement courantes	4	5
Dépenses d'investissement liées aux mines	2	3
Contrats de location-financement	3	4
Entretien planifié d'envergure	—	17
Total des dépenses d'investissement de maintien	9	29
Dépenses d'investissement liées à la productivité	1	1
Total des dépenses d'investissement de maintien et des dépenses d'investissement liées à la productivité	10	30
Provisions	(3)	(1)
Profits (pertes) latents sur les activités de gestion du risque	1	4
Frais de démantèlement et de remise en état réglés	6	2
Flux de trésorerie du secteur Charbon au Canada	208	56

1) Le 1^{er} janvier 2018, les unités 1 et 2 de la centrale de Sundance, qui ont une capacité de 560 MW, ont été respectivement fermées et mises à l'arrêt.

La disponibilité s'est améliorée au cours du premier trimestre de 2018 par rapport à celle de la période correspondante de 2017 en raison surtout de l'absence d'interruption planifiée durant le trimestre par rapport à une interruption planifiée au premier trimestre de 2017 liée à l'unité 6 de la centrale de Sundance, et de la diminution importante des interruptions non planifiées.

La production pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 a diminué de 1 765 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2017 malgré une hausse de la disponibilité, en raison de la mise hors service de l'unité 1 de la centrale de Sundance et de l'arrêt des activités de l'unité 2 de la centrale de Sundance, ainsi que de la hausse des réductions rémunérées touchant les unités aux termes des CAÉ.

Les postes Produits des activités ordinaires et Combustible et achats d'électricité ont augmenté en raison de la hausse des coûts de conformité environnementale, la plupart desquels sont transférés au client en vertu du CAÉ, et de la hausse des coûts d'extraction minière. Ces hausses étaient attendues. L'augmentation des produits des activités ordinaires est attribuable au transfert plus élevé de la hausse des prix de l'électricité en Alberta en raison de la hausse des coûts de conformité environnementale.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, compte non tenu de l'indemnité de résiliation des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance, a diminué de 26 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2017. La résiliation prévue du CAÉ de l'unité A de la centrale de Sundance a eu une incidence défavorable sur la

marge brute. La diminution de la capacité globale s'explique par la mise hors service de l'unité 1 de la centrale de Sundance, l'arrêt des activités de l'unité 2 de la centrale de Sundance et l'augmentation des coûts du charbon.

Pour le premier trimestre de 2018, les dépenses d'investissement de maintien et les dépenses d'investissement liées à la productivité ont diminué de 20 millions de dollars par rapport à celles de la période correspondante de 2017, en raison surtout d'une baisse des dépenses d'entretien planifié. En 2017, une interruption prévue a eu lieu à l'unité 6 de la centrale de Sundance, alors qu'aucune interruption prévue n'a eu lieu au cours du premier trimestre de 2018.

Charbon aux États-Unis

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Disponibilité (%)	99,7	54,7
Disponibilité ajustée (%) ¹	99,7	86,7
Ventes contractuelles (GWh)	821	905
Ventes marchandes (GWh)	749	959
Achats d'électricité (GWh)	(852)	(1 052)
Total de la production (GWh)	718	812
Capacité installée brute (MW)	1 340	1 340
Produits des activités ordinaires	87	88
Combustible et achats d'électricité	44	64
Marge brute aux fins de comparaison	43	24
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	15	13
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1
BAIIA aux fins de comparaison	27	10
Déduire :		
Dépenses d'investissement de maintien :		
Contrats de location-financement	1	1
Entretien planifié d'envergure	5	5
Total des dépenses d'investissement de maintien	6	6
Dépenses d'investissement liées à la productivité	—	1
Total des dépenses d'investissement de maintien et des dépenses d'investissement liées à la productivité	6	7
Profits (pertes) latents sur les activités de gestion du risque	2	(2)
Frais de démantèlement et de remise en état réglés	1	2
Flux de trésorerie du secteur Charbon aux États-Unis	18	3

1) Ajustée en fonction de la répartition économique.

La disponibilité s'est améliorée au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2018 par rapport à celle de la période correspondante de 2017, étant donné que le rendement de l'exercice précédent avait été touché par l'interruption fortuite de l'unité 1 en janvier. En 2017 et 2018, les unités 1 et 2 ont commencé la répartition économique en février en raison de la diminution saisonnière des prix dans la région du nord-ouest Pacifique. Notre production en a souffert au cours du trimestre.

Les ventes contractuelles ont diminué par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent en raison d'un contrat de 32 MW qui a pris fin en 2017.

Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 17 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2017, en raison surtout de l'achat d'électricité à des prix d'électricité plus bas afin de nous acquitter de nos obligations liées aux contrats et aux couvertures, et de l'incidence favorable de la réévaluation à la valeur de marché de nos positions sur certains contrats financiers à terme de gré à gré qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Un autre facteur ayant eu une incidence positive sur notre BAIIA aux fins de comparaison est la réduction de nos coûts du charbon par suite de la renégociation de nos contrats ferroviaires avec nos fournisseurs. Une partie de nos coûts de combustible est maintenant liée aux prix du gaz naturel, ce qui rend la centrale plus concurrentielle dans le contexte actuel de prix inférieurs.

Gaz au Canada

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Disponibilité (%)	98,7	100,0
Production visée par des contrats (GWh)	414	393
Production marchande (GWh)	39	44
Total de la production (GWh)	453	437
Capacité installée brute (MW)	953	953
Produits des activités ordinaires	108	146
Combustible et achats d'électricité	29	43
Marge brute aux fins de comparaison	79	103
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	13	14
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1
BAIIA aux fins de comparaison	65	88
Déduire :		
Dépenses d'investissement de maintien :		
Dépenses d'investissement courantes	1	—
Entretien planifié d'envergure	1	3
Total des dépenses d'investissement de maintien	2	3
Dépenses d'investissement liées à la productivité	1	—
Total des dépenses d'investissement de maintien et des dépenses d'investissement liées à la productivité	3	3
Provisions	(2)	1
Profits (pertes) latents sur les activités de gestion du risque	4	1
Flux de trésorerie du secteur Gaz au Canada	60	83

La disponibilité a diminué au cours du trimestre en raison des interruptions non planifiées à la centrale d'Ottawa et des réductions de la capacité nominale liés aux activités saisonnières et à l'équipement à la centrale de Sarnia.

La production pour le premier trimestre de 2018 a augmenté de 16 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2017, en raison surtout de la hausse de la production visée par des contrats à la centrale de Fort Saskatchewan attribuable à une demande de la clientèle plus élevée, en partie contrebalancée par une baisse de la production marchande à la centrale de Sarnia attribuable aux conditions de marché.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour le premier trimestre de 2018 a diminué de 23 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2017, malgré l'incidence favorable du renouvellement du contrat de la centrale de Mississauga et des initiatives de réduction de coûts, contrebalancée par le règlement du litige visant la clause d'indexation du contrat reçu en 2017 (34 millions de dollars). Les centrales de Mississauga, d'Ottawa et de Windsor, ainsi que notre participation de 60 % dans la centrale de Fort Saskatchewan, sont détenues grâce à la participation de 51 % que nous détenons dans TA Cogen.

Gaz en Australie

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Disponibilité (%)	91,7	89,9
Production visée par des contrats (GWh)	440	398
Capacité installée brute (MW)	450	425
Produits des activités ordinaires	41	40
Combustible et achats d'électricité	1	2
Marge brute aux fins de comparaison	40	38
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	9	7
BAIIA aux fins de comparaison	31	31
Déduire :		
Dépenses d'investissement de maintien :		
Entretien planifié d'envergure	—	1
Flux de trésorerie du secteur Gaz en Australie	31	30

La production pour le premier trimestre de 2018 a augmenté de 42 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2017, en raison surtout de la mise en service de la centrale de South Hedland en juillet 2017, contrebalancée par la résiliation de notre contrat visant la centrale de Solomon. Nos contrats en Australie sont des contrats de capacité, et la production n'a pas d'incidence directe sur nos résultats.

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, le BAIIA aux fins de comparaison était comparable à celui de la période correspondante de 2017. La marge brute de la centrale de South Hedland a été grande partie contrebalancée par la perte de marge brute liée au contrat de la centrale de Solomon.

Énergie éolienne et énergie solaire

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Disponibilité (%)	94,5	96,4
Production visée par des contrats (GWh)	749	742
Production marchande (GWh)	279	313
Total de la production (GWh)	1 028	1 055
Capacité installée brute (MW)	1 363	1 363
Produits des activités ordinaires	86	87
Combustible et achats d'électricité	6	5
Marge brute aux fins de comparaison	80	82
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	13	12
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	2
BAIIA aux fins de comparaison	65	68
Déduire :		
Dépenses d'investissement de maintien :		
Entretien planifié d'envergure	3	3
Profits (pertes) latents sur les activités de gestion du risque	(3)	—
Flux de trésorerie du secteur Énergie éolienne et énergie solaire	65	65

La production pour le premier trimestre de 2018 a diminué de 27 GWh comparativement à celle de la période correspondante de 2017, en raison surtout de la vente de l'installation éolienne marchande de Wintering Hills le 1^{er} mars 2017. La production d'énergie éolienne dans l'est du Canada et aux États-Unis était comparable à celle de la période correspondante de l'exercice précédent.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour le premier trimestre de 2018 a diminué de 3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2017, en raison surtout des pertes latentes liées à la réévaluation à la valeur de marché comptabilisées au cours de la période considérée.

Hydroélectricité

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Production visée par des contrats (GWh)	318	367
Production marchande (GWh)	5	8
Total de la production (GWh)	323	375
Capacité installée brute (MW)	926	926
Produits des activités ordinaires	27	24
Combustible et achats d'électricité	1	1
Marge brute aux fins de comparaison	26	23
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	8	8
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1
BAIIA aux fins de comparaison	17	14
Déduire :		
Dépenses d'investissement de maintien :		
Dépenses d'investissement courantes	—	1
Entretien planifié d'envergure	1	1
Total des dépenses d'investissement de maintien	1	2
Flux de trésorerie du secteur Hydroélectricité	16	12

La production pour le premier trimestre de 2018 a diminué de 52 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2017, en raison surtout d'une baisse des ressources hydrauliques.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour le premier trimestre de 2018 a augmenté de 3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2017, en raison surtout d'une augmentation des produits des activités ordinaires découlant de la hausse des prix des services accessoires, qui a plus que contrebalancé la baisse de production.

Commercialisation de l'énergie

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Produits des activités ordinaires et marge brute	17	1
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	8	5
BAIIA aux fins de comparaison	9	(4)
Déduire :		
Provisions	—	(1)
Profits (pertes) latents sur les activités de gestion du risque	27	(8)
Flux de trésorerie du secteur Commercialisation de l'énergie	(18)	5

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, le BAIIA aux fins de comparaison est revenu à un niveau normal et a augmenté de 13 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Les flux de trésorerie étaient en baisse de 23 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de 2017 en raison du règlement au cours du trimestre de contrats avec des pertes latentes au 31 décembre 2017.

Siège social

Pour le premier trimestre de 2018, les coûts indirects du secteur Siège social se sont établis à 20 millions de dollars, en baisse de 4 millions de dollars comparativement à ceux de la période correspondante de 2017, en raison de la baisse des paiements incitatifs.

Principaux ratios financiers

Les méthodes et les ratios utilisés par les agences de notation pour évaluer nos notes de solvabilité ne sont pas publiés. Nous avons élaboré notre propre définition des ratios et des objectifs pour nous aider à évaluer la solidité de notre situation financière. Ces mesures et ces ratios ne sont pas définis selon les IFRS et pourraient ne pas être comparables à ceux utilisés par d'autres entités ou par des agences de notation. Nous nous attachons à renforcer notre situation financière afin de bénéficier d'une meilleure souplesse à cet égard et visons à atteindre l'ensemble de nos fourchettes cibles d'ici 2018.

Ratio des fonds provenant des activités d'exploitation avant intérêts sur les intérêts ajustés

Aux	31 mars 2018 ¹	31 déc. 2017
Fonds provenant des activités d'exploitation	920	804
Déduire : indemnité reçue pour la résiliation anticipée des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance	(157)	—
Ajouter : intérêts sur la dette et les contrats de location-financement, déduction faite du produit d'intérêts et des intérêts incorporés au coût de l'actif	203	205
Fonds provenant des activités d'exploitation avant intérêts	966	1 009
Intérêts sur la dette et les contrats de location-financement, déduction faite du produit d'intérêts	209	214
Ajouter : 50 % des dividendes versés sur actions privilégiées	20	20
Intérêts ajustés	229	234
Ratio des fonds provenant des activités d'exploitation avant intérêts sur les intérêts ajustés (multiple)	4,2	4,3

1) Douze derniers mois. Notre fourchette cible au titre des fonds provenant des activités d'exploitation en 2018 est de 775 millions de dollars à 850 millions de dollars. Se reporter à la rubrique « Perspectives financières pour 2018 » pour plus de renseignements.

Le ratio a été comparable à celui de la période correspondante de 2017. Notre ratio cible au titre des fonds provenant des activités d'exploitation avant intérêts sur les intérêts ajustés est de quatre à cinq fois, et nous nous attendons à ce que ce ratio s'améliore par suite de l'exécution de notre plan de désendettement.

Ratio des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sur la dette nette ajustée

Aux	31 mars 2018	31 déc. 2017
Fonds provenant des activités d'exploitation ^{1,2}	920	804
Déduire : indemnité reçue pour la résiliation anticipée des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance	(157)	—
Déduire : 50 % des dividendes versés sur actions privilégiées	(20)	(20)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	743	784
Dette à long terme à la fin de la période ³	3 411	3 707
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie	(329)	(314)
Ajouter : 50 % des actions privilégiées émises	471	471
Juste valeur positive des instruments de couverture sur la dette ⁴	(1)	(30)
Dette nette ajustée	3 552	3 834
Ratio des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sur la dette nette ajustée (%)	20,9	20,4

1) Douze derniers mois.

2) Notre fourchette cible au titre des fonds provenant des activités d'exploitation en 2018 est de 750 millions de dollars à 800 millions de dollars. Se reporter à la rubrique « Perspectives financières pour 2018 » pour plus de renseignements.

3) Comprend les obligations au titre des contrats de location-financement et le financement donnant droit à des avantages fiscaux.

4) Comprise dans les actifs et passifs de gestion du risque des états financiers consolidés au 31 mars 2018 et au 31 décembre 2017.

Le ratio des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sur la dette nette ajustée a été comparable à celui de la période correspondante de 2017. Nous nous attendons à ce que ce ratio tende vers notre fourchette cible de 20 % à 25 % par suite de l'exécution de notre plan de désendettement.

Ratio de la dette nette ajustée sur le BAIIA aux fins de comparaison

Aux	31 mars 2018	31 déc. 2017
Dette à long terme à la fin de la période ¹	3 411	3 707
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie	(329)	(314)
Ajouter : 50 % des actions privilégiées émises	471	471
Juste valeur positive des instruments de couverture sur la dette ²	(1)	(30)
Dette nette ajustée	3 552	3 834
BAIIA aux fins de comparaison ³	1 204	1 062
Déduire : indemnité reçue pour la résiliation anticipée des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance	(157)	–
BAIIA ajusté aux fins de comparaison	1 047	1 062
Ratio de la dette nette ajustée sur le BAIIA aux fins de comparaison (multiple)	3,4	3,6

1) Comprend les obligations au titre des contrats de location-financement et le financement donnant droit à des avantages fiscaux.

2) Comprise dans les actifs et passifs de gestion du risque des états financiers consolidés au 31 mars 2018 et au 31 décembre 2017.

3) Douze derniers mois.

Le ratio de la dette nette ajustée sur le BAIIA aux fins de comparaison s'est amélioré par rapport à celui de la période correspondante de 2017, ce qui est attribuable surtout à la réduction importante de notre dette nette au cours du trimestre. Notre ratio cible au titre de la dette nette ajustée sur le BAIIA aux fins de comparaison est de 3,0 à 3,5 fois.

Croissance stratégique et transformation de l'entreprise

Acquisition de deux projets éoliens aux États-Unis

Le 20 février 2018, TransAlta Renewables a annoncé avoir conclu une entente visant l'acquisition de deux projets prêts à construire aux États-Unis. La construction d'un des deux projets a débuté. Les deux projets sont entièrement visés par des contrats avec des contreparties solvables. Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Projet du parc éolien de Kent Hills

En 2017, TransAlta Renewables a conclu un contrat à long terme avec Énergie NB en vue de la vente de toute l'énergie produite par une capacité de production supplémentaire de 17,25 MW dans le cadre du projet du parc éolien de Kent Hills. La capacité de production supplémentaire de 17,25 MW du parc éolien de Kent Hills est un projet d'expansion de l'actuel parc éolien de Kent Hills, qui permettra d'accroître sa capacité de production à environ 167 MW. Nous nous attendons à commencer les travaux de construction au cours du deuxième trimestre de 2018.

Projet d'installation de réserve pompée à la centrale hydroélectrique de la rivière Brazeau

Le projet d'installation de réserve pompée à la centrale hydroélectrique de la rivière Brazeau produira de l'électricité propre et appuiera l'électricité propre dans la province d'Alberta. L'installation permettra de stocker de l'eau qui servira à produire de l'électricité au besoin ainsi que de l'électricité excédentaire en cas de baisse de la demande. Le projet d'installation de réserve pompée à la centrale hydroélectrique de la rivière Brazeau est une priorité pour nous pour les raisons suivantes : l'infrastructure est déjà en place, ce qui réduit le coût du projet et son empreinte environnementale, il est situé à proximité d'une infrastructure de transport existante et il permet d'accroître le développement des énergies renouvelables en assurant une production équilibrée par intermittence à partir de l'énergie éolienne et solaire.

Nous nous affirons actuellement à trouver une voie qui nous permettra d'accélérer nos investissements dans le projet et de conclure un contrat à long terme. Le projet d'installation de réserve pompée à la centrale hydroélectrique de la rivière Brazeau devrait offrir une nouvelle capacité variant entre 400 MW et 900 MW, ce qui portera la capacité totale de la centrale de 755 à 1 255 MW, à l'achèvement des travaux. Nous estimons que l'investissement se situera dans une fourchette de 1,5 milliard de dollars à 2,7 milliards

de dollars et prévoyons que les travaux de construction commenceront dès la conclusion d'un contrat à long terme et la réception des approbations réglementaires, soit entre 2020 et 2021, et que les activités débuteront en 2025. Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons investi environ 1 million de dollars pour faire avancer l'étude environnementale, travailler avec les parties prenantes et procéder à des travaux géotechniques en prévision des phases de conception et de construction.

Projet Greenlight

Notre projet de transformation fait partie de nos grandes priorités. Ce projet, qui rallie tous les employés, vise à apporter d'importantes améliorations à tous les aspects de la Société. Nous mettrons donc sur pied diverses initiatives visant à accroître nos produits, améliorer la production, réduire les coûts d'exploitation et d'entretien, diminuer les coûts indirects et les coûts de financement, et optimiser nos dépenses d'investissement. Nous prévoyons que le projet Greenlight permettra de réaliser des économies durables avant impôts d'un montant variant entre 50 millions de dollars et 70 millions de dollars par année, en 2018. Nous sommes en voie d'atteindre les objectifs d'économies annuels que nous nous étions fixés. Au cours du premier trimestre de 2018, nous avons investi environ 11 millions de dollars dans ce programme. Le coût de ce programme a été en grande partie contrebalancé par des réductions de coûts et des gains de productivité. En 2018, nous prévoyons investir 9 millions de dollars supplémentaires dans ce programme et nous prévoyons également des dépenses d'investissement liées à la productivité de 20 à 30 millions de dollars.

Le tableau qui suit présente nos charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration aux fins de comparaison de la production :

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration aux fins de comparaison – production	105	98
Coûts du projet Greenlight inclus dans les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration :		
Charbon au Canada	(4)	–
Charbon aux États-Unis	(1)	–
Gaz et énergies renouvelables	(3)	–
Montant ajusté des charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration aux fins de comparaison – production	97	98

Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture

A. Approbation de la Bourse de Toronto visant une offre publique de rachat dans le cours normal des activités
 En février, nous avons annoncé notre intention de racheter jusqu'à concurrence de 14 000 000 d'actions ordinaires, soit environ 4,86 % des actions ordinaires émises et en circulation au 2 mars 2018 dans le cadre d'une OPRA. Aux termes de l'OPRA, les actions devraient être rachetées sur le marché libre à la Bourse de Toronto ainsi que sur toute autre plateforme de négociation canadienne sur laquelle les actions ordinaires sont négociées, au cours en vigueur. Les actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'OPRA seront annulées.

La période au cours de laquelle TransAlta est autorisée à effectuer des rachats dans le cadre de l'OPRA a commencé le 14 mars 2018 et se termine le 13 mars 2019 ou à toute date antérieure à laquelle le nombre maximal d'actions ordinaires auront été rachetées en vertu de l'OPRA ou à laquelle l'OPRA prendra fin, au choix de la Société.

En vertu des règles de la Bourse de Toronto, un maximum de 102 039 actions ordinaires (soit 25 % du volume de transactions quotidien moyen de 408 156 actions ordinaires à la Bourse de Toronto pour la période de six mois close le 28 février 2018) peuvent être acquises à la Bourse de Toronto n'importe quel jour de Bourse dans le cadre de l'OPRA, sous réserve de la possibilité d'effectuer une acquisition en bloc excédant le maximum quotidien par semaine civile.

Au cours du premier trimestre de 2018, la Société a acheté 374 900 actions ordinaires à un prix moyen de 6,97 \$ l'action ordinaire. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 13 des états financiers consolidés résumés.

D'autres transactions dans le cadre de l'OPRA seront fonction des conditions du marché. La Société conserve le pouvoir discrétionnaire d'effectuer des acquisitions dans le cadre de l'OPRA et de déterminer le moment, le montant et le prix acceptable de ces acquisitions, sous réserve en tout temps des exigences de la Bourse de Toronto et d'autres exigences réglementaires applicables.

L'OPRA nous offre une solution de rechange à la répartition du capital en vue d'assurer la valeur à long terme pour les actionnaires. Nous croyons que le cours des actions ordinaires de TransAlta ne reflète pas la valeur sous-jacente et que le rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de l'OPRA peut offrir la possibilité d'accroître la valeur pour les actionnaires.

B. Rachat anticipé de billets de premier rang

Le 15 mars 2018, la Société a procédé au rachat anticipé de la totalité de ses billets de premier rang à 6,650 % en circulation échéant le 15 mai 2018. Le prix de rachat pour les billets s'est élevé à environ 617 millions de dollars (516 millions de dollars américains), y compris 14 millions de dollars d'intérêts courus. Une prime au remboursement anticipé a été comptabilisée dans la charge d'intérêts nette pour la période de trois mois close le 31 mars 2018.

C. Résiliation par le Balancing Pool des contrats d'achat d'électricité liés à la centrale de Sundance en Alberta

Le 18 septembre 2017, nous avons reçu un avis officiel du Balancing Pool concernant la résiliation des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance le 31 mars 2018. Cette annonce était attendue et nous avons pris des mesures pour reprendre le contrôle de la répartition des unités à compter du 31 mars 2018.

Aux termes d'une entente écrite, le Balancing Pool nous a versé environ 157 millions de dollars le 29 mars 2018. Nous contestons l'indemnité de résiliation que nous avons reçue. Le Balancing Pool exclut certains actifs miniers qui, selon nous, devraient être inclus dans le calcul de la valeur comptable nette pour un montant additionnel de 56 millions de dollars. La contestation est assujettie au processus d'arbitrage des CAÉ.

D. Acquisition de deux projets éoliens aux États-Unis

Le 20 février 2018, TransAlta Renewables a annoncé avoir conclu une entente visant l'acquisition de deux projets prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un CAÉ de 15 ans et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans. Les trois contreparties détiennent des notes attribuées par Standard & Poor's d'au moins A+. La mise en service de ces deux projets est prévue pour le deuxième semestre de 2019. Une filiale de TransAlta («US HoldCo») a acquis le projet de 90 MW le 20 février 2018, tandis que l'acquisition du projet de 29 MW demeure assujettie à certaines conditions de clôture, y compris la réception d'une décision réglementaire favorable.

Le 20 avril 2018, TransAlta Renewables a acquis une participation financière dans des projets éoliens aux États-Unis auprès de la filiale de TransAlta («TA Power») en vertu de l'entente conclue avec TransAlta le 20 février 2018. Aux termes de l'entente, US HoldCo détiendra directement les projets éoliens aux États-Unis, et TA Power émettra à TransAlta Renewables des actions privilégiées renouvelables, lesquelles donnent droit à des dividendes trimestriels fondés sur le résultat net avant impôts des projets éoliens aux États-Unis. Les coûts restants de construction et d'acquisition des deux projets éoliens aux États-Unis doivent être financés par TransAlta Renewables et sont évalués à 240 millions de dollars américains. TransAlta Renewables financera ces coûts en acquérant des actions privilégiées supplémentaires émises par TA Power ou en souscrivant des billets portant intérêt émis par US HoldCo. Le produit de l'émission de ces actions privilégiées ou de ces billets sera utilisé exclusivement dans le cadre de l'acquisition et de la construction des projets éoliens aux États-Unis. TransAlta Renewables financera ces coûts d'acquisition et de construction au moyen de liquidités existantes et d'avantages fiscaux.

E. Changement à la direction

La Société a tenu son assemblée générale annuelle le 20 avril 2018, au cours de laquelle le départ de Donald Tremblay, chef des finances, a été annoncé. M. Tremblay, qui quittera son poste à compter du 9 mai 2018, a choisi de retourner dans l'est du Canada afin de se rapprocher de sa famille. La Société a amorcé le processus de recrutement d'un nouveau directeur financier. En plus de son rôle actuel, Brett Gellner, chef des placements, agira à titre de chef des finances par intérim.

Nouveautés en matière de réglementation

Se reporter à la rubrique «Réglementation régionale et conformité» de notre rapport de gestion annuel de 2017 pour obtenir des détails qui complètent les événements récents analysés ci-après.

Gouvernement fédéral du Canada

Le 17 février 2018, le ministère d'Environnement et Changement climatique Canada a publié le projet de règlement sur la production d'électricité au gaz, qui comprend des règles précises pour la conversion des centrales alimentées au charbon en centrales alimentées au gaz. En vertu de ce projet de règlement, les centrales de TransAlta devraient avoir droit à 75 ans d'exploitation additionnels. La consultation sur le projet de règlement devrait se terminer au milieu de 2018 et la version finale du règlement est attendue d'ici la fin de 2018.

Alberta

Le 1^{er} janvier 2018, le gouvernement de l'Alberta est passé du règlement Specified Gas Emitters Regulation («SGER») à un nouveau règlement intitulé Carbon Competitiveness Incentives Regulation («CCIR»). En vertu du CCIR, la conformité réglementaire est passée d'une norme de conformité applicable à chaque installation à une norme de conformité fondée sur la performance d'un produit ou d'un secteur. Le prix du carbone demeure à 30 \$ la tonne d'éq. CO₂ pour 2018 à 2020, après quoi il devrait suivre l'augmentation du prix fédéral à 40 \$ la tonne d'éq. CO₂ en 2021 et à 50 \$ la tonne d'éq. CO₂ en 2022. La norme de performance du secteur de l'électricité a été fixée à 0,37 tonne d'éq. CO₂ par MWh, mais diminuera au fil du temps. Tous les actifs d'énergie renouvelable qui recevaient des crédits aux termes du SGER continueront d'en recevoir aux termes du CCIR, à raison de un pour un. Les autres actifs d'énergie renouvelable qui ne recevaient pas de crédits aux termes du SGER pourront maintenant participer aux termes du CCIR et recevoir des crédits de carbone jusqu'à concurrence de la norme de performance du secteur de l'électricité à perpétuité. Lorsque prendra fin la norme de crédits des projets éoliens aux termes du SGER, ces actifs d'énergie renouvelable pourront aussi participer au CCIR et recevoir des crédits.

Structure du capital et situation de trésorerie

Notre structure du capital comprend les composantes qui suivent :

Aux	31 mars 2018		31 décembre 2017	
	\$	%	\$	%
TransAlta Corporation				
Dette avec recours – débiteures en dollars canadiens	1 047	14	1 046	14
Dette avec recours – billets de premier rang en dollars américains	891	12	1 499	19
Facilités de crédit	325	4	–	–
Financement de la masse fiscale aux États-Unis	30	–	31	–
Divers	42	1	13	–
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie	(270)	(4)	(294)	(4)
Déduire : juste valeur positive des instruments de couverture économique sur la dette	(1)	–	(30)	–
Dette avec recours	2 064	27	2 265	29
Dette sans recours	197	3	208	3
Obligations au titre des contrats de location-financement	66	1	69	1
Total de la dette nette – TransAlta Corporation	2 327	31	2 542	33
TransAlta Renewables				
Facilité de crédit	–	–	27	–
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie	(59)	(1)	(20)	–
Dette avec recours	(59)	(1)	7	–
Dette sans recours	813	11	814	11
Total de la dette nette – TransAlta Renewables	754	10	821	11
Total de la dette nette consolidée	3 081	41	3 363	44
Participations ne donnant pas le contrôle	1 048	14	1 059	14
Capitaux propres attribuables aux actionnaires				
Actions ordinaires	3 090	41	3 094	40
Actions privilégiées	942	13	942	12
Surplus d'apport, déficit et cumul des autres éléments du résultat global	(661)	(9)	(710)	(9)
Total du capital	7 500	100	7 748	100

Au cours du trimestre, nous avons réduit notre dette d'entreprise d'environ 600 millions de dollars et augmenté la valeur pour les actionnaires par :

- le rachat anticipé de nos billets de premier rang à 6,650 % en circulation d'un capital de 500 millions de dollars américains échéant le 15 mai 2018 pour environ 617 millions de dollars (516 millions de dollars américains), à même le produit tiré de l'indemnité de résiliation des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance et des liquidités existantes;
- le rachat et l'annulation de 374 900 actions ordinaires au prix moyen de 6,97 \$ en vertu de notre programme d'OPRA. Nous croyons que le cours des actions ordinaires de TransAlta ne reflète pas la valeur sous-jacente et que les achats d'actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de l'OPRA offrent la possibilité d'accroître la valeur pour les actionnaires. Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Dans l'ensemble, nous avons réduit notre dette de près de 300 millions de dollars au cours du trimestre.

De 2019 à 2020, des titres d'emprunt totalisant environ 941 millions de dollars viendront à échéance. Nous prévoyons refinancer une partie de ces titres arrivant bientôt à échéance en empruntant environ 300 millions de dollars à 400 millions de dollars de fonds garantis par nos flux de trésorerie contractuels. Nous prévoyons également poursuivre notre stratégie de désendettement du fait qu'une partie de nos flux de trésorerie disponibles au cours des trois exercices sera affectée à la réduction de la dette.

Nos facilités de crédit sont pour nous une source de liquidités considérable. Nous disposons d'un total de 2,0 milliards de dollars (2,0 milliards de dollars au 31 décembre 2017) de facilités de crédit consenties, qui comprennent notre facilité bancaire consortiale consentie de 1,0 milliard de dollars, la facilité bancaire consortiale consentie renouvelable de TransAlta Renewables de 500 millions de dollars (500 millions de dollars au 31 décembre 2017) et nos facilités de crédit bilatérales de 200 millions de dollars américains et de 240 millions de dollars. Ces facilités viennent à échéance respectivement en 2021, 2021, 2020 et 2019. Les facilités bancaires consortiales consenties totalisant 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 décembre 2017) constituent la principale source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la Société.

Au total, un montant de 1,1 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 décembre 2017) n'a pas été prélevé. Au 31 mars 2018, le crédit utilisé en vertu de ces facilités s'élevait à 0,9 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 décembre 2017), ce qui correspondait à des emprunts réels de 0,3 milliard de dollars (néant au 31 décembre 2017) et à des lettres de crédit de 0,6 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 décembre 2017). La Société respecte les modalités des facilités de crédit, et toute tranche non utilisée est entièrement disponible. Outre le montant de 1,1 milliard de dollars disponible aux termes des facilités de crédit, la Société dispose de 329 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les filiales de la Société ont émis des obligations sans recours totalisant 1 010 millions de dollars (1 021 millions de dollars au 31 décembre 2017) assujetties à des conditions financières et aux clauses restrictives habituelles qui pourraient limiter la capacité de la Société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution (effectués généralement une fois par trimestre) sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces conditions comprennent l'atteinte d'un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution, lequel a été atteint par ces entités au premier trimestre. Toutefois, les fonds de ces entités qui se sont accumulés depuis le test du premier trimestre ne seront pas distribués jusqu'à ce que le prochain ratio de couverture du service de la dette soit calculé au deuxième trimestre de 2018. Au 31 mars 2018, un montant de 53 millions de dollars (35 millions de dollars au 31 décembre 2017) en trésorerie était assujetti à ces restrictions financières. De plus, nous détenons une tranche de 31 millions de dollars de trésorerie soumise à restrictions liée au financement du projet Kent Hills dans un compte de réserve de construction, lequel sera libéré sous réserve du respect de certaines modalités, y compris la mise en service.

En outre, certaines obligations sans droit de recours requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de trésorerie en dépôt et de lettres de crédit. Nous avons choisi d'utiliser les lettres de crédit au 31 mars 2018. Toutefois, au 31 mars 2018, un montant de 1 million de dollars en trésorerie était déposé dans certains comptes de réserve qui ne permettent pas l'utilisation de lettres de crédit et n'était pas disponible pour une utilisation à des fins générales.

Le raffermissement du dollar américain a augmenté nos soldes de dette à long terme de 21 millions de dollars en 2018. La quasi-totalité de notre dette libellée en dollars américains est visée par des couvertures sous forme de contrats financiers ou d'investissements nets dans nos établissements aux États-Unis. Au cours de la période, les variations de notre dette libellée en dollars américains ont été contrebalancées comme suit :

Aux 31 décembre	31 mars 2018	31 déc. 2017
Incidence du change sur la valeur comptable des activités aux É.-U. (couverture de l'investissement net)	18	(61)
Couvertures économiques de flux de trésorerie en monnaies étrangères sur la dette	3	(45)
Couvertures économiques et autres	—	(7)
Total	21	(113)

Capital social

Le tableau ci-dessous présente les actions ordinaires et privilégiées émises et en circulation :

Aux	7 mai 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017
	Nombre d'actions (en millions)		
Actions ordinaires émises et en circulation, à la fin de la période	287,5	287,9	287,9
Actions privilégiées			
Série A	10,2	10,2	10,2
Série B	1,8	1,8	1,8
Série C	11,0	11,0	11,0
Série E	9,0	9,0	9,0
Série G	6,6	6,6	6,6
Actions privilégiées émises et en circulation, à la fin de la période	38,6	38,6	38,6

Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 mars 2018, nous détenons une participation de 64,0 % (64,0 % au 31 décembre 2017) dans TransAlta Renewables. Nous demeurons déterminés à maintenir notre participation d'actionnaire majoritaire et à agir comme promoteur pour TransAlta Renewables dans le but de maintenir notre participation entre 60 % et 80 %.

Nous détenons également 50,01 % de TransAlta Cogeneration L.P. («TA Cogen»), qui détient et exploite quatre centrales alimentées au gaz naturel (Mississauga, Ottawa, Windsor et Fort Saskatchewan) et une centrale alimentée au charbon, ou qui possède une participation dans ces centrales.

Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle présenté pour le premier trimestre de 2018 a diminué, passant de 32 millions de dollars au premier trimestre de 2017 à 28 millions de dollars, en raison du règlement, au cours de l'exercice 2017, du litige visant la clause d'indexation du contrat avec la SFIEO relativement aux centrales d'Ottawa et de Windsor. Cette diminution a été en partie compensée par l'augmentation du résultat de TransAlta Renewables découlant d'une réduction favorable des pertes de change latentes à l'égard de participations financières dans les actifs australiens.

Rendements aux fournisseurs de capitaux

Charge d'intérêts nette

Les composantes de la charge d'intérêts nette sont présentées ci-dessous :

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Intérêt sur la dette	53	56
Produit d'intérêts	(3)	(1)
Intérêts incorporés au coût de l'actif	—	(3)
Perte au rachat anticipé des billets de premier rang en dollars américains	5	—
Intérêts sur les obligations au titre des contrats de location-financement	1	1
Frais liés à la facilité de crédit et frais bancaires	3	4
Autres intérêts	3	—
Désactualisation des provisions	6	5
Charge d'intérêts nette	68	62

La charge d'intérêts nette a augmenté d'une période à l'autre en raison de la prime au remboursement anticipé de 5 millions de dollars liée au rachat anticipé des billets de premier rang de 500 millions de dollars américains.

Dividendes aux actionnaires

Le 19 avril 2018, nous avons déclaré un dividende trimestriel de 0,04 \$ par action ordinaire, payable le 3 juillet 2018. Nous avons aussi déclaré un dividende trimestriel, payable le 3 juillet 2018, de 0,16931 \$ par action sur les actions privilégiées de série A, de 0,19951 \$ par action sur les actions privilégiées de série B, de 0,25169 \$ par action sur les actions privilégiées de série C, de 0,32463 \$ par action sur les actions privilégiées de série E et de 0,33125 \$ par action sur les actions privilégiées de série G.

Le tableau suivant présente les dividendes déclarés sur actions ordinaires et sur actions privilégiées au premier trimestre de 2018 :

Date de déclaration	Dividendes sur actions ordinaires	Dividendes sur actions privilégiées				
		A	B	C	E	G
2 février 2018	0,04	0,1693	0,17889	0,2517	0,3246	0,33125

Situation financière

Le tableau qui suit présente les variations importantes dans les états de la situation financière consolidés résumés du 31 décembre 2017 au 31 mars 2018 :

Actif	Augmentation/ (diminution)	Principaux facteurs expliquant le changement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	Calendrier des encaissements et des décaissements
Créances clients et autres débiteurs	(262)	Calendrier des encaissements des montants dus par les clients et caractère saisonnier des produits
Immobilisations corporelles, montant net	(109)	Amortissement pour la période (147 millions de dollars) en partie contrebalancé par des variations favorables des taux de change (23 millions de dollars) et des acquisitions (23 millions de dollars)
Actifs de gestion du risque (courants et non courants)	(27)	Règlements de contrats en partie contrebalancés par des variations favorables des taux de change, des fluctuations favorables du prix du marché et de nouveaux contrats
Autres actifs	37	Frais de mise en valeur de projet liés à l'acquisition de deux projets éoliens aux États-Unis
Autres	5	
Total de la diminution des actifs	(341)	

Passif et capitaux propres	Augmentation/ (diminution)	Principaux facteurs expliquant le changement
Dettes fournisseurs et charges à payer	(99)	Calendriers des paiements et des charges à payer
Facilités de crédit, dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement (y compris la tranche courante)	(296)	Remboursement de la dette à long terme (660 millions de dollars), en partie contrebalancé par un prélèvement sur la facilité de crédit (298 millions de dollars), et des taux de change défavorables (21 millions de dollars)
Passifs d'impôt différé	19	Augmentation des différences temporaires imposables
Passifs de gestion du risque (courants et non courants)	(12)	Règlements de contrats en partie contrebalancés par des variations favorables des taux de change, des fluctuations favorables du prix du marché et de nouveaux contrats
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	45	Résultat net (75 millions de dollars), en partie contrebalancé par des dividendes sur actions ordinaires et sur actions privilégiées (21 millions de dollars) et incidence des modifications de nos méthodes comptables (14 millions de dollars)
Autres	2	
Total de la diminution des passifs et des capitaux propres	(341)	

Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 comparativement à la période close le 31 mars 2017 :

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017	Principaux facteurs expliquant le changement
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	314	305	
Flux de trésorerie liés aux :			
Activités d'exploitation	425	281	Augmentation du résultat en trésorerie (116 millions de dollars) et variation favorable du fonds de roulement hors trésorerie (28 millions de dollars)
Activités d'investissement	(53)	5	Baisse du produit tiré des cessions (60 millions de dollars) et hausse des acquisitions de mise en valeur de projets (36 millions de dollars)
Activités de financement	(357)	(88)	Augmentation des remboursements de la dette à long terme (646 millions de dollars), en partie contrebalancée par l'augmentation des emprunts sur les facilités de crédit (326 millions de dollars) et profit réalisé sur les instruments financiers (50 millions de dollars)
Conversion de la trésorerie en monnaies étrangères	—	1	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	329	504	

Autre analyse consolidée

Entités structurées non consolidées ou arrangements

Il est nécessaire de présenter toutes les entités structurées non consolidées ou tous les arrangements comme des transactions, des contrats ou des arrangements contractuels avec des entités non consolidées, des entités financières structurées, des entités ad hoc ou des entités à détenteurs de droits variables, qui sont raisonnablement susceptibles d'influer de manière importante sur la liquidité ou la disponibilité des sources de financement ou sur les exigences s'y rapportant. Nous n'avons à l'heure actuelle aucune entité structurée non consolidée ni aucun arrangement de ce genre.

Contrats de garantie

Nous sommes tenus d'émettre des lettres de crédit et des garanties au comptant afin de garantir les obligations éventuelles à l'égard de certaines parties, y compris celles liées aux obligations environnementales, aux activités de gestion du risque lié aux produits de base, aux activités de couverture, aux projets de construction et aux obligations d'achat. Au 31 mars 2018, nous avons consenti des lettres de crédit totalisant 639 millions de dollars (677 millions de dollars au 31 décembre 2017) et des garanties au comptant de 51 millions de dollars (67 millions de dollars au 31 décembre 2017). Ces lettres de crédit et garanties au comptant garantissent certains montants compris dans nos états de la situation financière consolidés aux postes Passifs de gestion du risque et Provision pour frais de démantèlement et autres provisions.

Éventualités

I. Procédure de règlement sur les pertes en ligne

La Société a été partie à une procédure de règlement sur les pertes en ligne (la «procédure») devant l'Alberta Utilities Commission («AUC»). L'AUC a déterminé qu'elle avait la capacité d'ajuster rétroactivement à partir de 2006 les pertes en ligne. L'AUC a donc demandé à l'AESO, entre autres choses, de réaliser les calculs rétroactifs nécessaires. Les différentes décisions de l'AUC peuvent néanmoins être portées en appel et contestées. L'AUC a récemment rendu une décision qui énonce la méthode à utiliser rétroactivement et il est maintenant possible d'estimer rétroactivement le risque total potentiel auquel est exposée TransAlta relativement aux mégawattheures ne faisant pas l'objet d'un CAÉ. L'estimation de l'exposition totale est de 15 millions de dollars. Toutefois, si l'appel sur les questions juridiques et territoriales concernant la rétroactivité devait se conclure à la faveur de TransAlta et des autres parties, le montant à payer serait de néant. TransAlta a comptabilisé une provision appropriée en 2017.

II. Litiges avec FMG

La Société est actuellement partie à deux litiges avec FMG. Le premier concerne la résiliation alléguée du CAÉ de la centrale de South Hedland par FMG. TransAlta poursuit FMG pour obtenir le paiement des montants facturés et impayés aux termes du CAÉ et demande au tribunal de déclarer que le CAÉ est valable et en vigueur. Pour sa part, FMG demande au tribunal de déclarer que le CAÉ a été résilié légalement.

Le second litige porte sur les réclamations faites par FMG à TransAlta concernant le transfert de la centrale de Solomon à FMG. FMG réclame certains montants liés à l'état de la centrale, alors que TransAlta réclame le remboursement de certains coûts non réglés.

III. Litige avec le Balancing Pool

Aux termes d'une entente écrite, le Balancing Pool a versé à la Société environ 157 millions de dollars le 29 mars 2018. La Société conteste l'indemnité de résiliation qu'elle a reçue. Le Balancing Pool ne tient pas compte de certains actifs miniers qui, selon la Société, devraient être inclus dans le calcul de la valeur comptable nette pour un montant additionnel de 56 millions de dollars. La contestation est assujettie au processus d'arbitrage des CAÉ.

Instruments financiers

Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés annuels audités de notre rapport annuel de 2017 et à la note 8 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 31 mars 2018 et pour la période de trois mois close à cette date pour obtenir des renseignements sur les instruments financiers. Se reporter à la rubrique «Gouvernance et gestion du risque» de notre rapport annuel intégré de 2017 et à la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour plus de précisions sur nos risques et sur la manière dont nous les gérons. Se reporter à la rubrique «Modifications comptables» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements sur l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. Notre profil de gestion du risque et nos politiques à cet égard ont peu changé depuis le 31 décembre 2017.

Nous pouvons conclure des transactions sur des produits de base comportant des caractéristiques non standards pour lesquelles il n'y a pas de données de marché observables disponibles. Ces instruments sont définis comme des instruments financiers de niveau III selon les IFRS. Les instruments financiers de niveau III ne sont pas négociés sur un marché actif, et les justes valeurs sont donc établies à l'aide de modèles d'évaluation fondés sur des hypothèses ou des données d'entrée établies en interne. Nos justes valeurs de niveau III sont fixées au moyen de données comme la disponibilité de l'unité, la congestion du transport ou le profil de la demande. Les justes valeurs sont validées chaque trimestre à l'aide d'autres hypothèses raisonnablement possibles à titre de données de techniques d'évaluation, et tout écart important est communiqué dans les notes des états financiers.

Au 31 mars 2018, la valeur comptable de l'actif net au titre des instruments financiers de niveau III était de 725 millions de dollars (valeur comptable de l'actif net de 771 millions de dollars au 31 décembre 2017). La diminution au cours de la période découle principalement du règlement de contrats et des variations du prix du marché quant à la valeur du contrat de vente d'électricité à long terme désigné comme couverture de flux de trésorerie globale, à l'égard de laquelle les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, le tout en partie contrebalancé par des taux de change favorables.

Perspectives financières pour 2018

Le tableau suivant présente nos prévisions à l'égard des principaux objectifs financiers pour 2018 :

Mesure	Objectif initial	Objectif révisé
BAIIA aux fins de comparaison	950 millions de dollars à 1 050 millions de dollars	de 1 000 millions de dollars à 1 050 millions de dollars
Fonds provenant des activités d'exploitation	725 millions de dollars à 800 millions de dollars	de 750 millions de dollars à 800 millions de dollars
Flux de trésorerie disponibles	275 millions de dollars à 350 millions de dollars	de 300 millions de dollars à 350 millions de dollars
Facteur de capacité du secteur Charbon au Canada	de 65 % à 75 %	Inchangé
Dividende	0,16 \$ par action par année, distribution de 13 % à 17 % des flux de trésorerie disponibles	0,16 \$ par action par année, distribution de 13 % à 15 % des flux de trésorerie disponibles

En raison de notre solide rendement au cours du premier trimestre, nous avons révisé nos objectifs tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus.

Activités d'exploitation

Disponibilité

La disponibilité de notre portefeuille de centrales du secteur Charbon au Canada devrait se situer dans une fourchette de 87 % à 89 % en 2018. La disponibilité de nos autres centrales (gaz, énergies renouvelables) devrait être de l'ordre de 95 % en 2018. Nous accélérerons la transition de notre production à partir du charbon vers une production à partir du gaz et des énergies renouvelables. Nous avons également mis hors service l'unité 1 de la centrale de Sundance avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, et temporairement mis à l'arrêt l'unité de la centrale de Sundance avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018 et les unités 3 et 5 de Sundance avec prise d'effet le 1^{er} avril 2018.

Stratégie de couverture sur le marché

L'objectif de notre stratégie de gestion de portefeuille est d'offrir un niveau de confiance élevé à l'égard des flux de trésorerie disponibles annuels, procurant ainsi une exposition favorable à la volatilité des prix en Alberta. Compte tenu de nos coûts d'exploitation au comptant, nous pouvons être plus ou moins couverts au cours d'une période donnée, et nous prévoyons atteindre nos objectifs annuels en matière de flux de trésorerie disponibles au moyen d'une combinaison de couverture par des contrats à terme de gré à gré et de vente de la production sur le marché au comptant.

Coûts du combustible

En Alberta, nous prévoyons que nos coûts du combustible au comptant par tonne seront plus élevés qu'en 2017 en raison de la baisse des volumes produits.

Dans la région du nord-ouest Pacifique, notre mine du secteur Charbon aux États-Unis, adjacente à notre centrale, fait actuellement l'objet d'une remise en état. Le combustible dans le secteur Charbon aux États-Unis a été acheté principalement auprès de fournisseurs externes dans le bassin de la Powder River et livré par chemin de fer. En 2017, nous avons modifié notre contrat de combustible et de transport ferroviaire de sorte que nos coûts fluctuent en partie en fonction des prix du gaz, ce qui nous permet de produire plus d'électricité et d'augmenter les profits.

La majeure partie de notre production à partir du gaz est vendue dans le cadre de contrats prévoyant des dispositions de transfert au titre du combustible. Pour la production à partir du gaz à l'égard de laquelle aucune disposition de transfert n'est prévue, nous achetons du gaz naturel auprès de sociétés externes parallèlement à la production, atténuant ainsi notre risque lié à la variation des prix.

Nous suivons de près les risques auxquels les variations des prix de l'électricité et du combustible exposent nos activités futures et, lorsque nous le jugeons approprié, nous avons recours à divers instruments prévoyant la livraison et à des instruments financiers pour couvrir la valeur de nos actifs et de nos activités à l'égard de ces risques de prix.

Commercialisation de l'énergie

Le BAIIA aux fins de comparaison de notre secteur Commercialisation de l'énergie est touché par les prix et la volatilité du marché, les stratégies globales adoptées, et les modifications apportées aux règlements et aux lois. Nous surveillons constamment le marché et notre exposition afin de maximiser les résultats, tout en maintenant un profil de risque acceptable. En 2018, nous visons à ce que la contribution du secteur Commercialisation de l'énergie dégage une marge brute variant de 70 millions de dollars à 80 millions de dollars pour l'exercice.

Exposition aux fluctuations des taux de change

Notre stratégie consiste à réduire au minimum l'incidence des fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain et au dollar australien en compensant les actifs libellés en monnaies étrangères au moyen de passifs libellés en monnaies étrangères et en concluant des contrats de change. Nous avons aussi des charges libellées en monnaies étrangères, y compris des charges d'intérêts, qui contrebalancent grandement nos produits nets libellés en monnaies étrangères.

Nous prévoyons dépenser environ 240 millions de dollars américains pour construire et mettre en service les deux projets de parcs éoliens aux États-Unis. Nous prévoyons utiliser des contrats de change pour gérer le risque de change créé par ces projets. Voir la

rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Charge d'intérêts nette

La charge d'intérêts nette pour 2018 devrait être moins élevée que celle de 2017, surtout en raison de la baisse de la dette. Cependant, la variation des taux d'intérêt et de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait avoir une incidence sur le montant de la charge d'intérêts nette engagée.

Dette nette, trésorerie et sources de capital

Nous prévoyons maintenir des liquidités disponibles adéquates sur nos facilités de crédit consenties. Actuellement, nous avons accès à des liquidités s'élevant à 1,1 milliard de dollars, ainsi qu'à plus de 300 millions de dollars en trésorerie. Nous continuerons de mettre l'accent sur le repositionnement de notre structure de capital et nous comptons être bien positionnés pour respecter les prochaines échéances de la dette en 2018 et 2019.

Dépenses de croissance

Nos projets de croissance sont axés sur le maintien de nos activités d'exploitation courantes et le soutien de notre stratégie de croissance de notre plateforme d'énergies renouvelables.

Les principaux projets de croissance et projets d'envergure en cours sont décrits sommairement ci-dessous :

Projet	Total du projet		Estimation des dépenses pour 2018 ²	Date d'achèvement prévue	Détails
	Dépenses estimées	Engagées à ce jour ¹			
Projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills ³	36	9	27	T4 2018	Projet d'expansion de 17,25 MW de l'actuel parc éolien de Kent Hills
Projet de parc éolien en Pennsylvanie ⁴	164	30	111	T3 2019	Projet de parc éolien de 90 MW assorti d'un CAÉ de 15 ans
Projet de parc éolien au New Hampshire ^{4,5}	76	—	40	T3 2019	Projet de parc éolien de 29 MW assorti de deux CAÉ de 20 ans
Total					

1) Représentent les montants engagés au 31 mars 2018.

2) Reste de l'exercice.

3) Notre partenaire, qui détient une participation de 17 % dans les installations existantes de Kent Hills, participe également au projet d'expansion à hauteur de 17 %. Il financera sa part du total des coûts du projet.

4) Libellées en dollars américains. TransAlta Renewables financera les coûts d'acquisition et de construction au moyen de liquidités existantes et d'avantages fiscaux.

5) Le projet demeure assujéti à certaines conditions de clôture, y compris la réception d'une décision réglementaire favorable.

Dépenses d'investissement de maintien et dépenses liées à la productivité

Une part importante de nos dépenses d'investissement de maintien et de nos dépenses d'investissement liées à la productivité consiste en des travaux d'entretien d'envergure planifiés, qui comprennent l'inspection, les réparations et l'entretien des composantes existantes, ainsi que leur remplacement. Les coûts liés aux travaux d'entretien d'envergure planifiés sont incorporés dans le coût des immobilisations corporelles et sont amortis selon le mode linéaire sur la période allant jusqu'aux prochains travaux d'entretien d'envergure planifiés. Il ne comprend pas les montants des travaux d'entretien courants, des travaux d'entretien non planifiés, et des inspections et révisions générales mineures, qui sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Nos dépenses d'investissement de maintien et nos dépenses d'investissement liées à la productivité estimées sont réparties comme suit :

Catégorie	Description	Dépenses engagées à ce jour ¹	Dépenses prévues en 2018
Dépenses d'investissement courantes	Investissement requis afin de maintenir notre capacité de production existante	8	71 - 74
Entretien planifié d'envergure	Travaux d'entretien planifiés d'envergure	10	71 - 74
Dépenses d'investissement liées aux mines	Investissement lié au matériel minier et à l'achat de terrains	2	32 - 34
Contrats de location-financement	Paiements liés à des contrats de location-financement	4	23 - 25
Total des dépenses d'investissement de maintien		24	195 - 205
Dépenses d'investissement liées à la productivité	Projets visant à accroître l'efficacité de la production d'électricité et initiatives d'amélioration du siège social	4	20 - 30
Total des dépenses d'investissement de maintien et des dépenses d'investissement liées à la productivité		28	215 - 235

Les interruptions importantes planifiées en 2018 comprennent :

- une interruption importante dans notre secteur Charbon au Canada au cours du quatrième trimestre dans une unité exploitée par notre partenaire;
- une interruption importante dans notre secteur Charbon aux États-Unis prévue au deuxième trimestre;
- une interruption importante dans notre secteur Gaz au Canada à nos centrales de Sarnia et de Fort Saskatchewan au cours respectivement des deuxième et quatrième trimestres;
- des dépenses réparties à l'échelle de notre portefeuille de centrales éoliennes et hydroélectriques.

La perte de production imputable aux travaux d'entretien d'envergure planifiés, exclusion faite des travaux d'entretien d'envergure planifiés dans le secteur Charbon aux États-Unis qui sont prévus pendant une période visée par une répartition économique, est estimée comme suit pour 2018 :

	Secteur Charbon au Canada	Gaz et énergies renouvelables	Total	Perdus à ce jour
GWh perdus	130 - 170	400 - 600	530 - 770	35

1) Au 31 mars 2018.

Financement des dépenses d'investissement

Le financement de ces dépenses d'investissement prévues devrait provenir des flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation, des liquidités existantes et du capital tiré des flux de trésorerie contractuels. Nous avons accès à environ 1,1 milliard de dollars de liquidités. Les fonds requis aux fins des dépenses de croissance, des dépenses d'investissement de maintien et des dépenses d'investissement liées à la productivité ne devraient pas être touchés de manière importante par la conjoncture économique.

Modifications comptables

A. Modifications comptables de l'exercice considéré

I. IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La Société a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* («IFRS 15») le 1^{er} janvier 2018.

La Société a choisi d'adopter l'IFRS 15 rétrospectivement au moyen des mesures de simplification de la méthode de transition rétrospective modifiée. Selon cette méthode, la période comparative présentée dans les états financiers consolidés résumés au 31 mars 2017 et pour la période de trois mois close à cette date ne sera pas retraitée et est présentée selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. La Société a plutôt comptabilisé l'incidence cumulative de l'application initiale de la norme dans le déficit au 1^{er} janvier 2018, comme suit : application à un contrat donné des exigences à l'égard de la composante financement importante ayant donné lieu à une augmentation de 17 millions de dollars du passif sur contrat, à une diminution de 4 millions de dollars du passif d'impôt différé et à une augmentation du déficit de 13 millions de dollars.

Selon l'IFRS 15, pour déterminer le prix de transaction, l'entité doit ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets de la valeur temps de l'argent si le calendrier des paiements stipulé dans le contrat procure à l'une des parties un avantage important relatif au financement de la fourniture des biens ou des services au client («composante financement importante»). L'ajustement du montant de contrepartie promis pour tenir compte d'une composante financement importante a pour objectif que les produits des activités ordinaires soient comptabilisés pour un montant reflétant le prix qu'un client paierait au comptant pour ces biens ou ces services au moment où ils lui sont fournis. L'application des exigences relatives à la composante financement importante entraînera la comptabilisation de charges d'intérêts durant la période de financement et de produits des activités ordinaires plus élevés.

De plus, la Société ne comptabilise plus les produits des activités ordinaires (ou les coûts du combustible) liés à la contrepartie autre qu'en trésorerie pour le gaz naturel fourni par un client à l'une de ses centrales alimentées au gaz, puisque selon l'IFRS 15, la Société n'obtient pas le contrôle du gaz naturel fourni par le client. Cette modification n'a pas eu d'effet sur l'incidence cumulative de la première application telle qu'elle a été comptabilisée dans le déficit au 1^{er} janvier 2018.

Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés résumés de la Société pour une analyse plus détaillée des méthodes comptables de la Société en vertu de l'IFRS 15.

II. IFRS 9, Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 9, qui introduit de nouvelles exigences en matière de :

- 1) classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers;
- 2) comptabilisation et évaluation de la dépréciation des actifs financiers;
- 3) comptabilité de couverture générale.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, la Société a choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures.

Selon les nouvelles exigences en matière de classement et d'évaluation, les actifs financiers doivent être classés et évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le classement et l'évaluation sont fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers et du modèle économique que suit l'entité pour gérer les actifs financiers. Les exigences en matière de classement des passifs financiers sont largement reprises de l'IAS 39. L'adoption des exigences de classification et d'évaluation de l'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence directe sur la Société, tandis qu'elle a donné lieu à une augmentation de 1 million de dollars du déficit de TransAlta Renewables du fait de l'augmentation des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la date de comptabilisation initiale et qu'elles tiennent compte des variations des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit. La correction de valeur pour pertes de l'actif financier est évaluée au montant de la perte de crédit attendue pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit que comporte l'actif financier n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, sa correction de valeur pour pertes est évaluée au montant de la perte de crédit attendue pour les 12 mois à venir. La direction de la Société a examiné et évalué la dépréciation de ses actifs financiers existants en ayant recours à des informations raisonnables et justifiables conformément aux exigences de l'IFRS 9 afin de déterminer le risque de crédit des éléments respectifs à la date de leur comptabilisation initiale, et a comparé ce risque au risque de crédit au 1^{er} janvier 2018. Le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante par suite de l'application de l'IFRS 9.

Le nouveau modèle général de comptabilité de couverture vise à être plus simple et à mettre davantage l'accent sur la façon dont une entité gère ses risques. Il remplace l'exigence de l'IAS 39 d'effectuer un test de l'efficacité par le principe de relation économique et élimine l'exigence d'évaluer l'efficacité de la couverture de manière rétrospective. Les relations de couverture admissibles de la Société en vertu de l'IAS 39 en vigueur au 1^{er} janvier 2018 étaient également admissibles à la comptabilité de couverture en vertu de l'IFRS 9 et étaient donc considérées comme des relations de couverture maintenues. Aucun rééquilibrage des relations de couverture n'a été nécessaire le 1^{er} janvier 2018.

Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés résumés de la Société pour une analyse plus détaillée des méthodes comptables de la Société en vertu de l'IFRS 9.

III. Changements apportés aux estimations – durée d'utilité

Par suite de l'entente d'élimination du charbon conclue avec le gouvernement de l'Alberta décrite à la note 4 H) de nos plus récents états financiers consolidés annuels, la Société a ajusté la durée d'utilité de certains des actifs miniers de Sunhills afin de s'aligner sur les plans de conversion du charbon en gaz de la Société. Par conséquent, la dotation aux amortissements comprise dans le poste Combustible et achats d'électricité pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 a augmenté d'environ 10 millions de dollars et la dotation aux amortissements pour l'exercice complet devrait augmenter d'environ 38 millions de dollars. Les durées d'utilité pourront être modifiées ou prolongées dans l'avenir, conformément aux méthodes comptables de la Société, si des décisions et des événements liés à l'exploitation le justifient.

B. Modifications comptables futures

Les normes comptables qui ont déjà été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas encore appliquées comprennent l'IFRS 16, *Contrats de location*. Veuillez vous reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels les plus récents de la Société pour obtenir plus d'information sur les exigences de l'IFRS 16. La Société est en voie d'achever son évaluation initiale de la portée de l'IFRS 16 et a élaboré un plan de projet détaillé. Elle s'attend à ce que la plupart des travaux dans le cadre du plan de mise en œuvre de cette norme aient lieu du milieu à la fin de 2018. Il est encore trop tôt pour estimer de façon fiable l'incidence éventuelle qu'aura l'IFRS 16 sur nos états financiers et l'information financière.

Principales informations trimestrielles

Nos résultats sont à caractère saisonnier en raison de la nature du marché de l'électricité et des coûts du combustible connexes. Les coûts d'entretien sont généralement plus élevés au printemps et à l'automne, lorsque les prix de l'électricité sont censés être inférieurs, alors qu'ils augmentent habituellement pendant les périodes de pointe de l'hiver et de l'été sur nos principaux marchés en raison des charges requises pour le chauffage ou la climatisation. Les marges sont également touchées de manière générale durant le deuxième trimestre en raison du volume de production hydroélectrique provenant de l'écoulement printanier et des précipitations dans la région du nord-ouest Pacifique, qui a une incidence sur la production de notre secteur Charbon aux États-Unis. En règle générale, les centrales hydroélectriques produisent la majeure partie de leur électricité et enregistrent la majeure partie de leurs produits au printemps lorsque le niveau des bassins hydrographiques et des rivières commence à monter en raison de la fonte des neiges. À l'opposé, les vents sont historiquement plus forts pendant les mois froids de l'hiver et plus faibles pendant les mois chauds de l'été.

	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018
Produits des activités ordinaires	503	588	638	588
BAIIA aux fins de comparaison	268	245	275	416
Fonds provenant des activités d'exploitation	187	196	219	318
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(18)	(27)	(145)	65
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué ¹	(0,06)	(0,09)	(0,50)	0,23

	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017
Produits des activités ordinaires	492	620	717	578
BAIIA aux fins de comparaison	248	243	374	274
Fonds provenant des activités d'exploitation	175	163	228	202
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	6	(12)	61	—
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué ¹	0,02	(0,04)	0,21	—

1) Le résultat de base et dilué par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est calculé à chaque période à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. Ainsi, la somme des résultats par action pour les quatre trimestres représentant l'année civile peut parfois différer du résultat par action annuel.

Le résultat net, le BAIIA aux fins de comparaison et les fonds provenant des activités d'exploitation présentés sont généralement supérieurs aux premier et quatrième trimestres du fait de la forte demande associée au froid hivernal sur les marchés où nous exerçons nos activités et de la diminution des interruptions planifiées.

Les variations et les événements suivants ont également eu une incidence sur le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires :

- Comptabilisation du paiement de résiliation anticipé de 157 millions de dollars reçu à l'égard des CAÉ de la centrale de Sundance au cours du premier trimestre de 2018
- Reprise d'une réduction de valeur des actifs d'impôt différé aux premier et deuxième trimestres de 2016 et au deuxième trimestre de 2017
- Variation des taux d'imposition aux États-Unis au quatrième trimestre de 2017
- Répercussions des pertes latentes non comparables aux premier, deuxième et troisième trimestres de 2016 et des profits latents au premier trimestre de 2017 sur les instruments financiers intersociétés qui sont attribuables uniquement aux participations ne donnant pas le contrôle
- Incidence de la provision au titre de l'interruption à l'unité 1 de la centrale de Keephills au quatrième trimestre de 2016
- Répercussions de l'imputation pour dépréciation de l'installation de Wintering Hills au cours du quatrième trimestre de 2016 et de l'imputation pour dépréciation de l'unité 1 de la centrale de Sundance au cours du deuxième trimestre de 2017
- Répercussions de la reconduction du contrat de la centrale de Mississauga au cours du quatrième trimestre de 2016
- Répercussions des changements dans la durée d'utilité de certains actifs du secteur Charbon au Canada au cours des premier, deuxième et troisième trimestres de 2017
- Répercussions d'une dépréciation de 137 millions de dollars en 2017 sur les instruments financiers intersociétés qui est attribuable uniquement aux participations ne donnant pas le contrôle

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction a évalué, avec la participation de notre chef de la direction et de notre chef de la direction des finances, l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information à la fin de la période visée par le présent rapport. Les contrôles et procédures de communication de l'information désignent les contrôles et autres procédures visant à assurer que l'information devant être communiquée dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, telle que modifiée (l'«Exchange Act»), est constatée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits et selon les règles et formules de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les contrôles et procédures de communication de l'information comprennent, sans s'y limiter, les contrôles et procédures conçus pour nous assurer que l'information que nous devons communiquer dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu de l'Exchange Act est consignée et communiquée à la direction, y compris notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances, selon le cas, pour permettre la prise de décisions en temps opportun se rapportant à notre obligation de communication de l'information. En concevant et en évaluant nos contrôles et procédures de communication de l'information, la direction reconnaît que tous les contrôles et procédures, quelle qu'en soit la qualité de conception et de fonctionnement, ne peuvent que fournir une assurance raisonnable pour ce qui est d'atteindre les objectifs souhaités en matière de contrôle. En outre, la direction est tenue de faire preuve de jugement dans l'évaluation et la mise en œuvre des contrôles et procédures possibles.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun autre changement ayant eu une incidence importante ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période close le 31 mars 2018. En se fondant sur l'évaluation ci-dessus, notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances ont conclu que, en date du 31 mars 2018, fin de la période visée par le présent rapport, nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces.

TransAlta Corporation

Comptes de résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(non audité)	Trois mois clos les 31 mars	
	2018	2017
Produits des activités ordinaires (note 4)	588	578
Combustible et achats d'électricité	277	250
Marge brute	311	328
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	133	125
Amortissement	130	143
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	8	8
Autres résultats d'exploitation nets (note 5)	(168)	(10)
Résultats d'exploitation	208	62
Produits tirés des contrats de location-financement	2	16
Charge d'intérêts nette (note 6)	(68)	(62)
Perte de change	(2)	(1)
Résultat avant impôts sur le résultat	140	15
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (note 7)	37	(17)
Résultat net	103	32
Résultat net attribuable aux :		
Actionnaires de TransAlta	75	—
Participations ne donnant pas le contrôle (note 8)	28	32
	103	32
Résultat net attribuable aux actionnaires de TransAlta	75	—
Dividendes sur actions privilégiées (note 14)	10	—
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	65	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en millions)	288	288
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,23	—

Voir les notes jointes.

TransAlta Corporation

États du résultat global consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)	Trois mois clos les 31 mars	
	2018	2017
Résultat net	103	32
Autres éléments du résultat global		
Profits actuariels nets sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts ¹	3	1
Profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts ²	1	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	4	1
Profits (pertes) à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts ³	33	(6)
Profits (pertes) sur les instruments financiers désignés comme couvertures des comptes des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts ⁴	(12)	13
Profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts ⁵	6	29
Reclassement en résultat net des profits sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts ⁶	(23)	(6)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	4	30
Autres éléments du résultat global	8	31
Total du résultat global	111	63
Total du résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de TransAlta	82	26
Participations ne donnant pas le contrôle (note 8)	29	37
	111	63

1) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 1 pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 (néant en 2017).

2) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de néant pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 (néant en 2017).

3) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de néant pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 (recouvrement de 1 en 2017).

4) Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 1 pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 (charge de 1 en 2017).

5) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 1 pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 (charge de 22 en 2017).

6) Déduction faite du reclassement de la charge d'impôts sur le résultat de 7 pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 (charge de 11 en 2017).

Voir les notes jointes.

TransAlta Corporation

États de la situation financière consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)	31 mars 2018	31 déc. 2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	329	314
Créances clients et autres débiteurs	671	933
Charges payées d'avance	33	24
Actifs de gestion du risque (notes 9 et 10)	194	219
Stocks	224	219
	1 451	1 709
Liquidités soumises à restrictions (note 12)	31	30
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	209	215
Immobilisations corporelles (note 11)		
Coût	13 028	12 973
Amortissement cumulé	(6 559)	(6 395)
	6 469	6 578
Goodwill	464	463
Immobilisations incorporelles	358	364
Actifs d'impôt différé	25	24
Actifs de gestion du risque (notes 9 et 10)	682	684
Autres actifs	274	237
Total de l'actif	9 963	10 304
Dettes fournisseurs et charges à payer	496	595
Partie courante des provisions pour frais de démantèlement et autres provisions	75	67
Passifs de gestion du risque (notes 9 et 10)	95	101
Impôts sur le résultat à payer	66	64
Dividendes à verser (note 13)	34	34
Partie courante de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement (note 12)	140	747
	906	1 608
Facilités de crédit, dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement (note 12)	3 271	2 960
Provisions pour frais de démantèlement et autres provisions	398	403
Passifs d'impôt différé	568	549
Passifs de gestion du risque (notes 9 et 10)	34	40
Obligations au titre des prestations définies et autres passifs non courants	367	359
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 13)	3 090	3 094
Actions privilégiées (note 14)	942	942
Surplus d'apport	11	10
Déficit	(1 168)	(1 209)
Cumul des autres éléments du résultat global	496	489
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	3 371	3 326
Participations ne donnant pas le contrôle (note 8)	1 048	1 059
Total des capitaux propres	4 419	4 385
Total du passif et des capitaux propres	9 963	10 304

Engagements et éventualités (note 15)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 3)

Voir les notes jointes.

TransAlta Corporation

États des variations des capitaux propres consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

Trois mois clos le 31 mars 2018	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuable aux actionnaires	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2017	3 094	942	10	(1 209)	489	3 326	1 059	4 385
Incidence des modifications apportées à la méthode comptable (note 2)	—	—	—	(14)	—	(14)	1	(13)
Solde ajusté au 1 ^{er} janvier 2018	3 094	942	10	(1 223)	489	3 312	1 060	4 372
Résultat net	—	—	—	75	—	75	28	103
Autres éléments du résultat global								
Profits nets à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts	—	—	—	—	21	21	—	21
Pertes nettes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	—	—	—	(16)	(16)	—	(16)
Profits actuariels nets sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts	—	—	—	—	3	3	—	3
Juste valeur intersociété par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	—	—	(1)	(1)	1	—
Total du résultat global	—	—	—	75	7	82	29	111
Dividendes sur actions ordinaires	—	—	—	(11)	—	(11)	—	(11)
Dividendes sur actions privilégiées	—	—	—	(10)	—	(10)	—	(10)
Actions rachetées dans le cadre de l'OPRA (note 13)	(4)	—	—	1	—	(3)	—	(3)
Incidence des régimes de paiements fondés sur des actions	—	—	1	—	—	1	—	1
Distributions versées et à verser aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 8)	—	—	—	—	—	—	(41)	(41)
Solde au 31 mars 2018	3 090	942	11	(1 168)	496	3 371	1 048	4 419

Voir les notes jointes.

Trois mois clos le 31 mars 2017	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuable aux actionnaires	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2016	3 094	942	9	(933)	399	3 511	1 152	4 663
Résultat net	—	—	—	—	—	—	32	32
Autres éléments du résultat global								
Profits nets à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts	—	—	—	—	7	7	—	7
Profits nets sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	—	—	—	18	18	5	23
Profits actuariels nets sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts	—	—	—	—	1	1	—	1
Total du résultat global	—	—	—	—	26	26	37	63
Distributions versées et à verser aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 8)	—	—	—	—	—	—	(47)	(47)
Solde au 31 mars 2017	3 094	942	9	(933)	425	3 537	1 142	4 679

Voir les notes jointes.

TransAlta Corporation

Tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)	Trois mois clos les 31 mars	
	2018	2017
Activités d'exploitation		
Résultat net	103	32
Amortissement (note 16)	161	160
Désactualisation des provisions (note 6)	6	6
Frais de démantèlement et de remise en état réglés	(7)	(4)
Charge (recouvrement) d'impôt différé (note 7)	28	(23)
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion du risque	(21)	(5)
Perte latente de change	10	2
Provisions	5	–
Autres éléments sans effet de trésorerie	17	18
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant variation du fonds de roulement	302	186
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	123	95
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	425	281
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 11)	(23)	(60)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(5)	(4)
Acquisitions de projets de mise en valeur d'énergies renouvelables (note 3)	(30)	–
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	1	–
Produit de la vente de la centrale de Wintering Hills	–	61
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement	15	15
Divers	1	(2)
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	(12)	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(53)	5
Activités de financement		
Augmentation nette des emprunts sur les facilités de crédit (note 12)	326	–
Remboursement de la dette à long terme (note 12)	(660)	(14)
Dividendes versés sur actions ordinaires (note 13)	(12)	(12)
Dividendes versés sur actions privilégiées (note 14)	(10)	(10)
Fonds utilisés pour racheter des actions ordinaires dans le cadre de l'OPRA (note 13)	(1)	–
Profits réalisés sur les instruments financiers	50	–
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales (note 8)	(41)	(47)
Diminution des obligations au titre des contrats de location-financement (note 12)	(4)	(4)
Divers	(5)	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(357)	(88)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	15	198
Incidence de la conversion sur la trésorerie en monnaies étrangères	–	1
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	15	199
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	314	305
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	329	504
Impôts sur le résultat au comptant payés	12	2
Intérêts au comptant payés	37	22

Voir les notes jointes.

Notes des états financiers consolidés résumés

(non audités)

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Méthodes comptables

A. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ont été dressés conformément à la norme comptable internationale («IAS») 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles utilisées dans les plus récents états financiers consolidés annuels de TransAlta Corporation («TransAlta» ou la «Société»), exception faite de ce qui est décrit à la note 2 A). Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ne comprennent pas toutes les informations incluses dans les états financiers consolidés annuels de la Société. Par conséquent, ces états doivent être lus avec les plus récents états financiers consolidés annuels de la Société disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités comprennent les comptes de la Société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour certains instruments financiers qui sont présentés à la juste valeur.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités reflètent tous les ajustements qui consistent en des ajustements et charges récurrents réguliers qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires à une présentation fidèle des résultats. Les résultats de TransAlta sont en partie à caractère saisonnier en raison de la nature du marché de l'électricité et des coûts du combustible connexes. Les coûts d'entretien sont habituellement plus élevés au cours des deuxième et troisième trimestres, périodes durant lesquelles les prix de l'électricité sont censés être inférieurs étant donné qu'ils augmentent généralement durant les mois d'hiver sur le marché canadien.

L'autorisation de publication de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été reçue du comité d'audit et des risques au nom du conseil d'administration le 7 mai 2018.

B. Utilisation d'estimations et de jugements importants

La préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités selon l'IAS 34 fait appel au jugement de la direction et exige de celle-ci qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et la présentation d'information à l'égard des actifs éventuels et des passifs éventuels. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique, et les modifications apportées aux lois et aux règlements. Se reporter à la note 2 Z) des états financiers consolidés annuels les plus récents de la Société et à la note 2 pour obtenir de l'information sur les jugements et les estimations.

2. Principales méthodes comptables

A. Modifications comptables de l'exercice considéré

I. IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

La Société a adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* («IFRS 15») le 1^{er} janvier 2018. En conséquence, la Société a modifié sa méthode comptable relative à la comptabilisation des produits, laquelle est présentée ci-après.

La Société a choisi d'adopter l'IFRS 15 de façon rétroactive en appliquant la mesure de simplification prévue par la méthode de transition rétrospective modifiée et a choisi d'appliquer la norme uniquement aux contrats qui ne sont pas achevés à la date de première application. Les informations comparatives n'ont pas été retraitées et sont présentées selon l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* («IAS 18»). Veuillez vous reporter au rapport annuel le plus récent de la Société pour obtenir des renseignements sur sa méthode comptable précédente.

La Société a comptabilisé l'incidence cumulative de la première application de la norme dans le déficit au 1^{er} janvier 2018. L'application des exigences relatives à la composante financement importante dans un contrat spécifique a entraîné une augmentation de 17 millions de dollars au titre du passif sur contrat, une diminution de 4 millions de dollars au titre du passif d'impôt différé et une augmentation de 13 millions de dollars au titre du déficit. Selon l'IFRS 15, pour déterminer le prix de transaction, l'entité doit ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets de la valeur temps de l'argent si le calendrier des paiements stipulé dans le contrat procure à l'une des parties un avantage important relatif au financement de la fourniture des biens ou des services au client («composante financement importante»). L'ajustement du montant de contrepartie promis pour tenir compte d'une composante financement importante a pour objectif que les produits des activités ordinaires soient comptabilisés pour un montant reflétant le prix qu'un client paierait au comptant pour ces biens ou ces services au moment où ils lui sont fournis. L'application des exigences relatives à la composante financement importante entraînera la comptabilisation de charges d'intérêts durant la période de financement et de produits des activités ordinaires plus élevés.

De plus, la Société ne comptabilise plus les produits des activités ordinaires (ou les coûts du combustible) liés à la contrepartie autre qu'en trésorerie pour le gaz naturel fourni par un client à l'une de ses centrales alimentées au gaz, puisque selon l'IFRS 15, la Société n'obtient pas le contrôle du gaz naturel fourni par le client.

Se reporter à l'analyse ci-dessous et à la note 4 pour une ventilation des produits des activités ordinaires de la Société tirés des contrats conclus avec des clients et des produits des activités ordinaires tirés d'autres sources.

Les tableaux suivants présentent les postes des états financiers touchés par l'adoption de l'IFRS 15 au 31 mars 2018 et la période de trois mois close à cette date.

Compte de résultat consolidé résumé

Trois mois clos le 31 mars 2018	Présenté selon l'IAS 18 et l'IAS 11	Ajustements	Comme présenté selon l'IFRS 15
Produits des activités ordinaires	589	(1)	588
Combustible et achats d'électricité	(279)	2	(277)
Charge d'intérêts nette	(67)	(1)	(68)
Incidence sur le résultat net	103	—	103

État de la situation financière consolidé résumé

Au 31 mars 2018	Présenté selon l'IAS 18 et l'IAS 11	Ajustements	Comme présenté selon l'IFRS 15
Passifs d'impôt différé	572	(4)	568
Obligations au titre des prestations définies et autres passifs non courants (passif sur contrat)	350	17	367
Déficit	(1 155)	13	(1 168)

Il n'y a aucune incidence sur le tableau des flux de trésorerie par suite de l'adoption de l'IFRS 15.

i) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits des activités ordinaires de la Société tirés des contrats conclus avec des clients sont essentiellement tirés de la vente de capacité de production, d'électricité, d'énergie thermique, d'attributs renouvelables et de sous-produits de la production d'électricité. La Société évalue si les contrats qu'elle conclut répondent à la définition d'un contrat conclu avec un client à la passation du contrat et sur une base continue s'il y a une indication de changements importants dans les faits et les circonstances. Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction du prix de transaction spécifié dans un contrat conclu avec un client. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client. La Société exclut des produits des activités ordinaires les montants perçus pour le compte de tiers.

Obligations de prestation

Les produits des activités ordinaires de la Société tirés des contrats conclus avec des clients sont essentiellement tirés de la vente de capacité de production, d'électricité, d'énergie thermique, d'attributs renouvelables et de sous-produits de la production d'électricité. S'il est distinct, chaque bien ou service promis est comptabilisé séparément à titre d'obligation de prestation. Les contrats de la Société peuvent contenir plus d'une obligation de prestation.

Prix de transaction

La Société répartit le prix de transaction stipulé dans le contrat entre chacune des obligations de prestation. Le prix de transaction attribué aux obligations de prestation peut comprendre une contrepartie variable. La contrepartie variable est incluse dans le prix de transaction pour chaque obligation de prestation lorsqu'il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits des activités ordinaires. La contrepartie variable comprend à la fois la variabilité de la quantité et celle du prix. La contrepartie comprise dans certains contrats conclus avec des clients par la Société est essentiellement variable. La contrepartie variable est évaluée à chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer si la limitation est toujours en vigueur.

Lorsqu'un contrat comprend plusieurs obligations de prestation, la portion du prix de transaction qui est attribuée à chaque obligation de prestation reflète le montant de contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services. La Société évalue le montant du prix de transaction à attribuer à chaque obligation de prestation en proportion de son prix de vente spécifique, qui est principalement estimé en fonction des montants qui seraient imputés aux clients dans des conditions de marché similaires.

Comptabilisation

La nature, le moment de la comptabilisation des obligations de prestation remplies et les modalités de paiement des biens et des services fournis par la Société sont décrits ci-dessous :

Biens et services	Description
<i>Capacité</i>	La capacité représente la disponibilité d'un actif pour fournir des biens ou des services. Les clients paient généralement la capacité pour chaque période définie (c.-à-d. mensuelle) selon un montant représentatif de la disponibilité de l'actif pendant cette période. L'obligation de livraison de la capacité est remplie au fil du temps, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés selon une méthode d'évaluation fondée sur le temps écoulé. Les contrats de capacité sont généralement de nature à long terme. Les paiements sont généralement reçus des clients sur une base mensuelle.
<i>Contrats d'électricité</i>	La vente d'électricité sous contrat fait référence à la livraison d'unités d'électricité à un client aux termes d'un contrat. Les clients paient un prix contractuellement spécifié pour la production à la fin de périodes contractuelles prédéfinies (c.-à-d. mensuelles). Les obligations de livraison d'électricité sont remplies au fil du temps, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moyen d'une mesure de la production fondée sur les unités (c.-à-d. les mégawattheures). Les contrats d'achat d'électricité sont généralement de nature à long terme, et les paiements sont généralement reçus sur une base mensuelle.
<i>Énergie thermique</i>	L'énergie thermique désigne la livraison d'unités de vapeur à un client en vertu d'un contrat. Les clients paient un prix contractuellement spécifié pour la production à la fin de périodes contractuelles prédéfinies (c.-à-d. mensuelles). Les obligations de livraison de vapeur sont remplies au fil du temps, et les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moyen d'une mesure de la production fondée sur les unités (c.-à-d. les gigajoules). Les contrats d'énergie thermique sont généralement de nature à long terme. Les paiements sont généralement reçus des clients sur une base mensuelle.
<i>Attributs renouvelables</i>	Les attributs renouvelables désignent la délivrance de certificats d'énergie renouvelable, de caractéristiques écologiques et d'autres éléments semblables. Les clients peuvent conclure un contrat visant des attributs renouvelables en même temps que l'achat d'électricité, auquel cas le client paie les attributs dans le mois suivant la livraison de l'électricité. Sinon, les clients paient à la livraison des attributs renouvelables. L'obligation de livrer des attributs renouvelables est remplie à un moment donné, généralement à leur livraison.
<i>Sous-produits de la production</i>	Les sous-produits de la production désignent la vente de sous-produits découlant de l'utilisation du charbon dans les centrales de la Société alimentées au charbon au Canada et aux États-Unis et la vente de charbon à des tiers. L'obligation de livrer des sous-produits est remplie à un moment donné, généralement à leur livraison. Les paiements sont reçus lorsque la livraison a été effectuée.

La Société comptabilise un actif sur contrat ou un passif sur contrat pour les contrats lorsque l'une ou l'autre partie à un contrat a fourni une prestation. Un passif sur contrat est comptabilisé lorsque la Société reçoit une contrepartie avant que les obligations de prestation ne soient remplies. Un actif sur contrat est comptabilisé lorsque la Société a droit à une contrepartie parce qu'elle a rempli son obligation de prestation avant d'avoir facturé le client. La Société comptabilise séparément comme une créance ses droits inconditionnels à une contrepartie. Les actifs sur contrat et les créances clients sont évalués à chaque période de présentation de l'information financière pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

La Société comptabilise une composante de financement importante si le calendrier des paiements du client diffère de celui de la prestation de la Société en vertu du contrat et que cet écart est le résultat du financement par la Société de la fourniture de biens et de services.

Jugements importants

Identification des obligations de prestation

Lorsque les contrats contiennent plusieurs promesses de fourniture de biens et de services, la direction exerce son jugement pour établir si les biens ou services constituent des biens ou services distincts ou une série de biens et services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme. La détermination de l'obligation de prestation influe sur la comptabilisation du prix de transaction à un moment précis ou progressivement. La direction tient compte à la fois des mécanismes du contrat et de l'environnement économique et opérationnel du contrat pour déterminer si les biens ou les services d'un contrat sont distincts.

Prix de transaction

Pour déterminer le prix de transaction et les estimations de la contrepartie variable, la direction prend en compte l'historique de l'utilisation passée du client et des besoins en capacité, pour évaluer les biens et services à fournir au client. La Société tient également compte des niveaux de production historiques et des conditions d'exploitation de ses actifs de production variables.

Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation

Les contrats de la Société prévoient généralement un montant précis à facturer à un client associé à chaque obligation de prestation du contrat. Lorsque les contrats ne précisent pas de montants pour chacune des obligations de prestation, la Société estime le montant du prix de transaction à attribuer à chacune des obligations de prestation en fonction de son prix de vente spécifique, qui est principalement estimé en fonction des montants qui seraient facturés aux clients dans des conditions de marché similaires.

Obligations de prestation remplies

Pour remplir ses obligations de prestation, la direction doit faire preuve de jugement quant à déterminer le moment où le contrôle du bien ou du service sous-jacent est transféré au client. La détermination du moment où une obligation de performance est remplie influe sur le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires. La direction tient compte à la fois de l'acceptation du bien ou du service par le client et de l'incidence des lois et des règlements, comme les exigences en matière de certification, pour déterminer à quel moment ce transfert a lieu. La direction fait également preuve de jugement pour déterminer si l'on peut se fier à la mesure de simplification de la facture pour évaluer la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie. La mesure de simplification de la facture permet la comptabilisation des produits des activités ordinaires au montant de la facture, si ce montant correspond directement à la prestation de l'entité jusqu'à la date considérée.

ii) Produits des activités ordinaires tirés d'autres sources

Produits des activités ordinaires tirés des contrats de location

Dans certaines situations, un contrat de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme peut comprendre un contrat de location, ou être considéré comme tel. Les produits associés à des éléments ne relevant pas de contrats de location sont comptabilisés à titre de produits tirés de la vente de biens ou de la prestation de services, comme il est mentionné ci-dessus. Les produits liés à des contrats de location sont comptabilisés comme il est indiqué à la note 2 R) du plus récent rapport annuel de la Société.

Produits des activités ordinaires tirés des instruments dérivés

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de gestion du risque lié aux produits de base pour réaliser des produits et acquérir des renseignements sur le marché comprennent des swaps prévoyant la livraison et des swaps financiers, des contrats de vente à terme, des contrats à terme normalisés et des options. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur comptabilisée initialement et les variations ultérieures de la juste valeur ont une incidence sur le résultat net de la période au cours de laquelle les variations se produisent et sont présentées à leur montant net dans les produits des activités ordinaires. Les justes valeurs des instruments en cours à la date de clôture

représentent les profits ou les pertes latents et sont présentées dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs ou de passifs de gestion du risque. Certains instruments dérivés utilisés par la Société dans des activités de négociation ne sont pas négociés sur une Bourse active ou se prolongent au-delà de la période pour laquelle les cours en Bourse sont disponibles. Les justes valeurs de ces instruments dérivés sont calculées selon des techniques ou des modèles d'évaluation internes.

II. IFRS 9, Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté l'IFRS 9, qui introduit de nouvelles exigences en matière de :

- 1) classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers;
- 2) comptabilisation et évaluation de la dépréciation des actifs financiers;
- 3) comptabilité de couverture générale.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, la Société a choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 a été comptabilisée en déficit au 1^{er} janvier 2018. Bien que la Société n'ait pas subi d'incidence directe par suite de l'adoption de l'IFRS 9, une augmentation de 1 million de dollars du déficit a résulté de l'augmentation des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en raison de l'incidence de l'IFRS 9 pour TransAlta Renewables Inc. («TransAlta Renewables»).

Les méthodes comptables de la Société selon l'IFRS 9 sont décrites ci-après. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables de la Société en vertu de l'IAS 39 pour la période close le 31 mars 2017, se reporter à la note 2 des plus récents états financiers consolidés annuels de la Société.

a. Classement et évaluation

L'IFRS 9 introduit l'exigence de classer et d'évaluer les actifs financiers en fonction de leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels et du modèle économique de la Société pour l'actif financier. Tous les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés lorsque la Société devient partie aux clauses contractuelles d'un instrument financier ou d'un contrat sur dérivé non financier. Les actifs financiers doivent être classés et évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels, constitués uniquement de principal et d'intérêts, surviennent à des dates précises et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont par la suite évalués au coût amorti. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont ceux dont les flux de trésorerie contractuels, constitués uniquement de principal et d'intérêts, surviennent à des dates précises et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Tous les autres actifs financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers sont classés en tant que passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont détenus à des fins de transaction. Tous les autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti.

La Société a recours à divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque lié au prix des produits de base, au risque de taux d'intérêt et au risque de change, y compris des swaps financiers à prix fixe, des contrats de vente d'énergie livrée à long terme, des contrats de change à terme et la désignation de la dette en devises comme couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle les contrats dérivés sont conclus et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information

financière. Le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé immédiatement dans le résultat net, à moins que le dérivé ne soit désigné et efficace comme instrument de couverture, auquel cas le moment de la comptabilisation dans le résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés qui ne sont pas des actifs financiers entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 (p. ex., des passifs financiers) sont traités comme des dérivés distincts lorsqu'ils répondent à la définition d'un dérivé, que leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes et que les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés dans des contrats hybrides qui contiennent des hôtes d'actifs financiers entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 ne sont pas séparés des contrats hôtes et l'ensemble du contrat est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti, selon le cas.

La direction de la Société a examiné et évalué le classement de ses instruments financiers existants au 1^{er} janvier 2018 en fonction des faits et des circonstances qui existaient à cette date, tel qu'il est indiqué ci-dessous. Aucun des reclassements n'a eu d'incidence importante sur la situation financière, le résultat, les autres éléments du résultat global ou le total du résultat global de la Société après la date d'application initiale.

Instrument financier	Catégorie selon l'IAS 39	Classement selon l'IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Liquidités soumises à restrictions	Prêts et créances	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	Prêts et créances	Coût amorti
Prêt (autres actifs)	Prêts et créances	Coût amorti
Actifs de gestion du risque (courants et non courants) - instruments dérivés détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du résultat net
Actifs de gestion du risque (courants et non courants) - instruments dérivés désignés comme instruments de couverture	Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dettes fournisseurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Dividendes à verser	Autres passifs financiers	Coût amorti
Passifs de gestion du risque (courants et non courants) - instruments dérivés détenus à des fins de transaction	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du résultat net
Passifs de gestion du risque (courants et non courants) - instruments dérivés désignés comme instruments de couverture	Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Facilités de crédit et dette à long terme	Autres passifs financiers	Coût amorti

b. Dépréciation des actifs financiers

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que pour certains autres instruments. Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la date de comptabilisation initiale et qu'elles tiennent compte des variations des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit.

La correction de valeur pour pertes de l'actif financier est évaluée au montant de la perte de crédit attendue pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou si l'actif financier est déprécié dès son acquisition ou sa création.

Si le risque de crédit que comporte l'actif financier n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, sa correction de valeur pour pertes est évaluée au montant de la perte de crédit attendue pour les 12 mois à venir.

L'IFRS 9 permet une méthode simplifiée pour évaluer la correction de valeur pour pertes des créances clients, des actifs sur contrat et des créances locatives au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie dans certaines circonstances. La Société évalue ses créances clients et les actifs sur contrat comptabilisés selon l'IFRS 15 au moyen de la méthode simplifiée. La Société utilise la méthode générale pour évaluer les pertes de crédit attendues des créances locatives.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose sur les informations historiques et est ajustée en fonction de l'information prospective. L'information prospective utilisée comprend les taux de défaillance de tiers au fil du temps, selon les cotes de crédit.

La direction de la Société a examiné et évalué la dépréciation de ses actifs financiers existants en ayant recours à des informations raisonnables et justifiables conformément aux exigences de l'IFRS 9 afin de déterminer le risque de crédit des éléments respectifs à la date de leur comptabilisation initiale, et a comparé ce risque avec le risque de crédit au 1^{er} janvier 2018. Le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante par suite de l'application de l'IFRS 9 et aucune correction de valeur pour pertes n'a été comptabilisée.

c. Modèle général de comptabilité de couverture

L'IFRS 9 maintient les trois types de relations de couverture de l'IAS 39 (les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans un établissement à l'étranger), mais accroît la souplesse quant aux types de transactions admissibles à la comptabilité de couverture.

Le test d'efficacité de l'IAS 39 est remplacé par le principe du «lien économique» qui exige que la valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert varient en sens inverse l'une de l'autre sous l'impulsion du risque couvert. En outre, le test d'efficacité rétrospectif de la couverture n'est plus exigé selon l'IFRS 9.

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9 pour la comptabilité de couverture, la Société a appliqué les exigences de l'IFRS 9 en matière de comptabilité de couverture de façon prospective à compter de la date d'application initiale, soit le 1^{er} janvier 2018, et les chiffres comparatifs n'ont pas été retraités. Les relations de couverture admissibles de la Société en vertu de l'IAS 39 en vigueur au 1^{er} janvier 2018 étaient également admissibles à la comptabilité de couverture en vertu de l'IFRS 9, et étaient donc considérées comme des relations de couverture maintenues. Aucun rééquilibrage des relations de couverture n'a été nécessaire le 1^{er} janvier 2018. Étant donné que les conditions essentielles des instruments de couverture sont en concordance avec leurs éléments couverts correspondants, toutes les relations de couverture continuent d'être efficaces selon l'évaluation de l'efficacité de l'IFRS 9. La Société n'a désigné aucune relation de couverture en vertu de l'IFRS 9 qui n'aurait pas satisfait aux critères de la comptabilité de couverture admissible en vertu de l'IAS 39. De plus amples détails sur les activités de couverture de la Société sont présentés aux notes 9 et 10.

L'objectif et la stratégie de gestion des risques de la Société, y compris les instruments de gestion du risque et leurs termes clés, sont détaillés aux notes 9 A) et 9 C).

Dans certains cas, la Société achète des éléments non financiers en monnaie étrangère, pour lesquels elle peut conclure des contrats à terme afin de couvrir le risque de change sur les achats prévus. L'IAS 39 et l'IFRS 9 exigent que les profits et pertes de couverture soient ajustés à la valeur comptable initiale des éléments non financiers couverts une fois comptabilisés (comme les immobilisations corporelles), mais en vertu de l'IFRS 9, ces ajustements ne sont plus considérés comme des ajustements de reclassement et n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. En vertu de l'IFRS 9, ces montants seront directement transférés à l'actif et seront reflétés dans l'état des variations des capitaux propres en tant que reclassement du cumul des autres éléments du résultat global.

L'application des exigences de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9 n'a aucune autre incidence sur les résultats et la situation financière de la Société pour l'exercice en cours ou les exercices antérieurs.

III. Changements apportés aux estimations – durée d'utilité

Par suite de l'entente d'élimination du charbon conclue avec le gouvernement de l'Alberta décrite à la note 4 H) de nos plus récents états financiers consolidés annuels, la Société a ajusté la durée d'utilité de certains des actifs miniers de Sunhills afin de s'aligner sur les plans de conversion du charbon en gaz de la Société. Par conséquent, la dotation aux amortissements comprise dans le poste Combustible et achats d'électricité pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 a augmenté d'environ 10 millions de dollars et la dotation aux amortissements pour l'exercice complet devrait augmenter d'environ 38 millions de dollars. Les durées d'utilité pourront être modifiées ou prolongées dans l'avenir, conformément aux méthodes comptables de la Société, si des décisions et des événements liés à l'exploitation le justifient.

B. Modifications comptables futures

Les normes comptables qui ont déjà été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur et que la Société n'a pas encore appliquées comprennent l'IFRS 16, *Contrats de location*. Veuillez vous reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels les plus récents de la Société pour obtenir plus d'information sur les exigences de l'IFRS 16. La Société est en voie d'achever son évaluation initiale de la portée de l'IFRS 16 et a élaboré un plan de projet détaillé. Elle s'attend à ce que la plupart des travaux dans le cadre du plan de mise en œuvre de cette norme aient lieu du milieu à la fin de 2018. Il est encore trop tôt pour estimer de façon fiable l'incidence éventuelle qu'aura l'IFRS 16 sur nos états financiers et l'information financière.

C. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de la période considérée. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net présenté antérieurement.

3. Événements importants

A. Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 9 mars 2018, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté l'avis déposé par la Société en vue de mettre en œuvre une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités («OPRA») pour une partie de ses actions ordinaires («actions ordinaires»). Dans le cadre de l'OPRA, la Société peut racheter jusqu'à concurrence de 14 000 000 d'actions ordinaires, soit environ 4,86 % des actions ordinaires émises et en circulation au 2 mars 2018. Aux termes de l'OPRA, les actions devraient être rachetées sur le marché libre à la Bourse de Toronto ainsi que sur toute autre plateforme de négociation canadienne sur laquelle les actions ordinaires sont négociées, au cours en vigueur. Les actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'OPRA seront annulées.

La période au cours de laquelle TransAlta est autorisée à effectuer des rachats dans le cadre de l'OPRA a commencé le 14 mars 2018 et se termine le 13 mars 2019 ou à toute date antérieure à laquelle le nombre maximal d'actions ordinaires auront été rachetées en vertu de l'OPRA ou à laquelle l'OPRA prendra fin, au choix de la Société.

En vertu des règles de la Bourse de Toronto, un maximum de 102 039 actions ordinaires (soit 25 % du volume de transactions quotidien moyen de 408 156 actions ordinaires à la Bourse de Toronto pour la période de six mois close le 28 février 2018) peuvent être acquises à la Bourse de Toronto n'importe quel jour de Bourse dans le cadre de l'OPRA, sous réserve de la possibilité d'effectuer une acquisition en bloc excédant le maximum quotidien par semaine civile.

Au cours du premier trimestre de 2018, la Société a acheté et annulé 374 900 actions ordinaires à un prix moyen de 6,97 \$ l'action ordinaire. Se reporter à la note 13 pour plus de renseignements.

D'autres transactions dans le cadre de l'OPRA seront fonction des conditions du marché. La Société conserve le pouvoir discrétionnaire d'effectuer des acquisitions dans le cadre de l'OPRA et de déterminer le moment, le montant et le prix acceptable de ces acquisitions, sous réserve en tout temps des exigences de la Bourse de Toronto et d'autres exigences réglementaires applicables.

B. Rachat anticipé de billets de premier rang

Le 15 mars 2018, la Société a procédé au rachat anticipé de la totalité de ses billets de premier rang à 6,650 % en circulation d'un capital de 500 millions de dollars américains, échéant le 15 mai 2018, pour environ 617 millions de dollars (516 millions de dollars américains). Une prime au remboursement anticipé de 5 millions de dollars a été comptabilisée dans la charge d'intérêts nette pour la période de trois mois close le 31 mars 2018. Pour plus de détails, se reporter à la note 12.

C. Résiliation par le Balancing Pool des contrats d'achat d'électricité liés à la centrale de Sundance en Alberta

Le 18 septembre 2017, la Société a reçu un avis officiel du Balancing Pool concernant la résiliation des contrats d'achat d'électricité des unités B et C de la centrale de Sundance (les «CAÉ») le 31 mars 2018. Cette annonce était attendue et la Société a pris des mesures pour reprendre le contrôle de la répartition des unités à compter du 31 mars 2018. Aux termes d'une entente écrite, le Balancing Pool a versé à la Société environ 157 millions de dollars le 29 mars 2018. La Société conteste l'indemnité de résiliation qu'elle a reçue. Le Balancing Pool exclut certains actifs miniers qui, de l'avis de la Société, devraient être inclus dans le calcul de la valeur comptable nette pour un montant additionnel de 56 millions de dollars. La contestation est assujettie au processus d'arbitrage des CAÉ.

D. Acquisition de deux projets éoliens aux États-Unis

Le 20 février 2018, TransAlta Renewables a annoncé avoir conclu une entente visant l'acquisition de deux projets prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un CAÉ de 15 ans et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans. Les trois contreparties détiennent des notes attribuées par Standard & Poor's d'au moins A+. La mise en service de ces deux projets est prévue pour le deuxième semestre de 2019. Une filiale de TransAlta («US HoldCo») a acquis le projet de 90 MW le 20 février 2018, tandis que l'acquisition du projet de 29 MW demeure assujettie à certaines conditions de clôture, y compris la réception d'une décision réglementaire favorable.

Le 20 avril 2018, TransAlta Renewables a acquis une participation financière dans des projets éoliens aux États-Unis auprès de la filiale de TransAlta («TA Power») en vertu de l'entente conclue avec TransAlta le 20 février 2018. Aux termes de l'entente, US HoldCo détiendra directement les projets éoliens aux États-Unis, et TA Power émettra à TransAlta Renewables des actions privilégiées renouvelables, lesquelles donnent droit à des dividendes trimestriels fondés sur le résultat net avant impôts des projets éoliens aux États-Unis. Les coûts restants de construction et d'acquisition

des deux projets éoliens aux États-Unis doivent être financés par TransAlta Renewables et sont évalués à 240 millions de dollars américains. TransAlta Renewables financera ces coûts en acquérant des actions privilégiées supplémentaires émises par TA Power ou en souscrivant des billets portant intérêt émis par US HoldCo. Le produit de l'émission de ces actions privilégiées ou de ces billets sera utilisé exclusivement dans le cadre de l'acquisition et de la construction des projets éoliens aux États-Unis. TransAlta Renewables financera ces coûts d'acquisition et de construction au moyen de liquidités existantes et d'avantages fiscaux.

L'acquisition est comptabilisée comme une acquisition d'actifs et non comme un regroupement d'entreprises.

4. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Les produits de la Société sont essentiellement tirés de la vente d'énergie, de la capacité et des caractéristiques écologiques, de la location de centrales, et des activités de commercialisation et de négociation de l'énergie, que la Société ventile selon les groupes suivants afin de déterminer comment les facteurs économiques influent sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Trois mois clos le 31 mars 2018	Charbon – Canada	Charbon – É.-U.	Gaz – Canada	Gaz – Australie	Énergie éolienne et solaire	Hydro- électri- cité	Commercia- lisation de l'énergie	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	204	2	56	23	65	24	–	–	374
Produits des activités ordinaires tirés des contrats de location	17	–	–	17	8	1	–	–	43
Produits des activités ordinaires tirés des instruments dérivés	11	64	6	–	(3)	–	17	–	95
Incitatifs gouvernementaux	–	–	–	–	5	–	–	–	5
Produits des activités ordinaires tirés d'autres sources ¹	37	21	–	1	11	2	–	(1)	71
Total des produits des activités ordinaires	269	87	62	41	86	27	17	(1)	588
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients									
Calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires									
à un moment précis	10	2	–	–	4	–	–	–	16
au fil du temps	194	–	56	23	61	24	–	–	358
Total des produits des activités ordinaires	204	2	56	23	65	24	–	–	374

1) Comprendent les produits tirés des activités de détail et de diverses autres sources.

5. Autres résultats d'exploitation, montant net

Les autres résultats d'exploitation nets comprennent ce qui suit :

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Entente d'élimination du charbon en Alberta	(10)	(10)
Résiliation des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance	(157)	—
Recouvrements d'assurance	(1)	—
Autres résultats d'exploitation, montant net	(168)	(10)

A. Entente d'élimination du charbon en Alberta

La Société reçoit des paiements du gouvernement de l'Alberta pour l'élimination, au plus tard le 31 décembre 2030, des émissions des centrales alimentées au charbon, notamment l'unité 3 de la centrale de Keephills, l'unité 3 de la centrale de Genesee et la centrale de Sheerness.

Aux termes de l'entente d'élimination du charbon, la Société reçoit des paiements de transition annuels au comptant d'environ 40 millions de dollars (37,4 millions de dollars, montant net revenant à la Société) au plus tard le 31 juillet, à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin de 2030. La Société comptabilise uniformément les paiements en vertu de l'entente d'élimination du charbon tout au long de l'exercice. La réception des paiements est sous réserve du respect de certaines modalités et conditions. La principale condition de l'entente d'élimination du charbon est l'élimination de toutes les émissions des centrales alimentées au charbon au plus tard le 31 décembre 2030. Toutefois, les centrales touchées pourront en tout temps continuer à produire de l'électricité en utilisant une autre méthode que la production d'électricité à partir du charbon qui entraîne des émissions après le 31 décembre 2030.

B. Résiliation des CAÉ des unités B et C de la centrale de Sundance

Le 18 septembre 2017, la Société a reçu un avis officiel du Balancing Pool de son intention de résilier les CAÉ liés aux unités B et C de la centrale de Sundance le 31 mars 2018 et a reçu 157 millions de dollars au cours du premier trimestre de 2018. Se reporter à la note 3 pour de plus amples renseignements.

6. Charge d'intérêts nette

Les composantes de la charge d'intérêts nette sont comme suit :

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Intérêt sur la dette	53	56
Produit d'intérêts	(3)	(1)
Intérêts incorporés au coût de l'actif	—	(3)
Perte sur le rachat anticipé de billets de premier rang en dollars américains (note 12)	5	—
Intérêts sur les obligations au titre des contrats de location-financement	1	1
Frais liés à la facilité de crédit et frais bancaires	3	4
Autres intérêts	3	—
Désactualisation des provisions	6	5
Charge d'intérêts nette	68	62

7. Impôts sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôts sur le résultat sont comme suit :

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Charge d'impôt exigible	9	6
Charge d'impôt différé lié à la naissance et à la reprise des différences temporaires	24	(17)
Charge (recouvrement) d'impôt différé découlant de la réduction (de la reprise de réduction) de valeur des actifs d'impôt différé ¹	4	(6)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	37	(17)

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Charge d'impôt exigible	9	6
Charge (recouvrement) d'impôt différé	28	(23)
Charge d'impôts sur le résultat	37	(17)

1) Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2018, la Société a comptabilisé une réduction de valeur d'actifs d'impôt différé de 4 millions de dollars (reprise de 6 millions de dollars au 31 mars 2017). Les actifs d'impôt différé ont trait principalement aux avantages fiscaux liés à des pertes subies dans le cadre des activités de la Société aux États-Unis détenues directement. La Société évalue à la fin de chaque période s'il est probable que ses activités aux États-Unis détenues directement puissent générer un résultat imposable futur suffisant pour lui permettre d'utiliser les pertes fiscales sous-jacentes. Les autres éléments du résultat global constatés au cours de la période ont entraîné des différences temporaires imposables sur lesquelles est fondée en grande partie l'utilisation de certaines de ces pertes fiscales et la reprise de la réduction de valeur.

8. Participations ne donnant pas le contrôle

Les filiales de la Société ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle sont TransAlta Renewables et TransAlta Cogeneration L.P. Le résultat net, les distributions et les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de TransAlta Renewables comprennent la participation ne donnant pas le contrôle de 17 % dans Kent Hills Wind LP, qui détient le parc éolien de Kent Hills d'une capacité de 150 MW et le projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills d'une capacité de 17,25 MW situés au Nouveau-Brunswick.

Le pourcentage de la propriété, des droits de vote et de la participation en capitaux propres de la Société dans TransAlta Renewables a fluctué comme suit au cours des périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 et 2017 :

Période	Pourcentage de la propriété et des droits de vote	Pourcentage de la participation en capitaux propres ¹
Du 6 janvier 2016 au 31 juillet 2017	64,0	59,8
Au 1 ^{er} août 2017 et par la suite	64,0	64,0

1) Comme il a été établi que les actions de catégorie B émises à la Société dans le cadre de la vente des actifs australiens constituaient des passifs financiers de TransAlta Renewables et ne participaient pas aux résultats jusqu'à la mise en service du projet de South Hedland, elles ont été exclues de la répartition des titres de capitaux propres et des résultats jusqu'à leur conversion en actions ordinaires le 1^{er} août 2017.

Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont présentés dans le tableau qui suit :

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Résultat net		
TransAlta Cogeneration L.P.	3	20
TransAlta Renewables	25	12
	28	32
Total du résultat global		
TransAlta Cogeneration L.P.	3	19
TransAlta Renewables	26	18
	29	37
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		
TransAlta Cogeneration L.P.	20	26
TransAlta Renewables	21	21
	41	47
Aux	31 mars 2018	31 décembre 2017
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		
TransAlta Cogeneration L.P.	230	247
TransAlta Renewables	818	812
	1 048	1 059
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle (%)		
TransAlta Cogeneration L.P.	49,99	49,99
TransAlta Renewables	36,0	36,0

9. Instruments financiers

A. Actifs financiers et passifs financiers – évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués régulièrement au coût, à la juste valeur ou au coût amorti.

B. Juste valeur des instruments financiers

I. Évaluations des justes valeurs de niveaux I, II et III

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la Société sont définis ci-dessous. L'évaluation à la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le calcul de celle-ci étant fondé sur les données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la Société a accès à la date d'évaluation. Pour calculer les justes valeurs de niveau I, la Société utilise les cours du marché pour des produits de base négociés identiques obtenus auprès des Bourses actives comme la New York Mercantile Exchange.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées par l'utilisation des cours sur des marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, l'évaluation du crédit et les écarts liés à l'emplacement.

Les instruments financiers de gestion du risque lié aux produits de base classés dans le niveau II comprennent les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules de régression ou d'extrapolation, où les données d'entrée sont déjà observables, y compris les prix des produits de base pour des actifs ou passifs semblables dans des marchés actifs, et les volatilités implicites des options.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque et de la dette à long terme évalués et comptabilisés à la juste valeur, la Société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la Société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit.

c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée sur les actifs ou les passifs qui ne sont pas observables.

La Société peut conclure des transactions sur des produits de base pour lesquelles il n'y a pas de données de marché observables disponibles. Dans ces cas-là, les justes valeurs de niveau III sont établies en utilisant des techniques d'évaluation, comme le modèle de Black et Scholes, le modèle d'évaluation axé sur les prévisions et le modèle d'évaluation fondé sur les statistiques historiques, à l'aide de données d'entrée reposant sur les données historiques comme la disponibilité de l'unité, la congestion du transport, les profils de la demande pour des contrats non standardisés distincts et des produits structurés, et/ou les volatilités ainsi que les corrélations entre les produits provenant des prix historiques.

La Société détient aussi divers contrats sur les produits de base ayant une durée s'étirant au-delà d'une période de négociation liquide. Comme les prix du marché à terme ne sont pas disponibles pour la durée complète de ces contrats, leur valeur est déterminée à partir d'une prévision reposant sur une combinaison de modèles fondamentaux externes et internes, y compris l'actualisation. Par conséquent, ces contrats sont classés dans le niveau III.

La Société a une politique de gestion du risque lié aux produits de base qui régit les transactions sur les produits de base effectuées dans le cadre de ses activités de négociation pour compte propre et celles effectuées afin de gérer le risque lié au prix des produits de base de son entreprise de production. La politique définit et précise les responsabilités en matière de contrôle et de gestion associées aux transactions liées aux produits de base, ainsi que la nature et la fréquence des rapports exigés au titre de ces activités.

Les méthodes et procédures au titre de l'évaluation de la juste valeur de niveau III des instruments de gestion du risque lié aux produits de base sont établies par le service de gestion du risque de la Société. Les justes valeurs de niveau III sont calculées au moyen du système de gestion du risque lié aux transactions sur les produits énergétiques de la Société selon les données contractuelles sous-jacentes ainsi que les données d'entrée observables et non observables. L'établissement de données d'entrée non observables repose sur le jugement. Pour assurer la vraisemblance, les évaluations de la juste

valeur de niveau III produites par le système sont passées en revue et validées par le service de gestion du risque et le service des finances. L'examen s'effectue officiellement chaque trimestre ou plus souvent si les procédures d'examen et de surveillance quotidiennes permettent d'identifier des variations non prévues de la juste valeur ou des changements dans les principaux paramètres.

Les informations sur les contrats de gestion du risque ou les groupes de contrats de gestion du risque qui sont inclus dans les évaluations de niveau III et les données d'entrée non observables et les sensibilités qui s'y rattachent sont comme suit, compte non tenu de l'incidence sur la juste valeur de certaines données d'entrée non observables comme les liquidités et les escomptes de crédit («justes valeurs de base») ainsi que les profits et les pertes initiaux. La fourchette de sensibilité des justes valeurs de base est établie à l'aide d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les principales données d'entrée non observables, qui peuvent comprendre les prix à terme des produits de base, la volatilité et les corrélations des produits de base, le volume des livraisons et leur forme.

Aux	31 mars 2018		31 décembre 2017	
	Juste valeur de base	Sensibilité	Juste valeur de base	Sensibilité
Description				
Ventes d'électricité à long terme – États-Unis	854	+126 -126	853	+130 -130
Achats d'électricité conditionnels – unités	6	+5 -5	44	+7 -9
Produits structurés – est des États-Unis	18	+6 -6	17	+8 -7
Capacité établie – hydroélectricité – ouest des États-Unis	(4)	+4 -2	(2)	+3 -3
Ventes d'énergie éolienne – est des États-Unis	(20)	+19 -19	–	–
Autres	5	+5 -5	6	+8 -8

i. Vente d'électricité à long terme – États-Unis

La Société a conclu un contrat de vente d'électricité à long terme, à prix fixe, aux États-Unis visant la livraison d'électricité selon les niveaux de capacité suivants : 380 MW jusqu'au 31 décembre 2024 et 300 MW jusqu'au 31 décembre 2025. Le contrat est désigné comme couverture de flux de trésorerie globale.

Pour les périodes au-delà de 2019, les prix du marché de l'électricité à terme ne sont pas facilement observables. Pour ces périodes, des prévisions fondamentales et des indications du marché ont été utilisées comme indicateurs dans les hypothèses sur les prix de base, les prix les plus élevés et les prix les plus bas de l'électricité. La prévision sur les prix de base a été établie en faisant la moyenne des prévisions fondamentales externes (les fournisseurs sont indépendants et sont reconnus comme des experts du secteur pour les prévisions et hypothèses). La fourchette des prix de l'électricité à terme par MWh utilisée pour déterminer les justes valeurs de base de niveau III au 31 mars 2018 se situe entre 25 \$ US et 34 \$ US (25 \$ US et 34 \$ US au 31 décembre 2017). L'analyse de sensibilité a été préparée sur la base de l'évaluation de la Société selon laquelle une hausse ou une baisse de 6 \$ US (6 \$ US au 31 décembre 2017) est une variation raisonnablement possible du prix de l'électricité à terme.

Le contrat est libellé en dollars américains. Comme le dollar américain s'est déprécié par rapport au dollar canadien entre le 31 décembre 2017 et le 31 mars 2018, la juste valeur de base et la valeur de sensibilité ont augmenté respectivement d'environ 21 millions de dollars et 3 millions de dollars.

ii. Achats d'électricité conditionnels – unités

En vertu de CAÉ conditionnels, la Société a accepté d'acheter de l'électricité selon la production réelle de certaines unités détenues et exploitées par des tiers. En vertu de ces types de contrats, l'acheteur paie au fournisseur un prix fixe convenu par MWh produit multiplié par la quote-part de la production réelle de l'unité si celle-ci est en service (aucun montant

n'est payé s'il y a une interruption de service). Les contrats sont comptabilisés comme étant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les principales données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation du contrat sont les volumes livrés prévus et le taux de production horaire. La production horaire donnera lieu à des prix réalisés pouvant comporter un escompte ou une prime par rapport au prix moyen de l'électricité établi. D'autres données d'entrée raisonnablement possibles ont été utilisées pour établir la sensibilité des évaluations des justes valeurs.

Cette analyse repose sur les données historiques disponibles sur la production des centrales. Les fourchettes de taux d'actualisation des prix et des volumes par MWh utilisées pour l'évaluation des justes valeurs de base de niveau III au 31 mars 2018 sont respectivement de néant (néant au 31 décembre 2017) et de 2,20 % à 2,76 % (2,20 % à 2,76 % au 31 décembre 2017). L'analyse de sensibilité a été préparée sur la base de l'évaluation de la Société d'une variation raisonnablement possible des fourchettes de taux d'actualisation des prix d'environ 1,08 % à 1,91 % (1,1 % à 1,94 % au 31 décembre 2017) et d'une variation des taux d'escompte de volume d'environ 7,77 % à 10,33 % (7,77 % à 10,46 % au 31 décembre 2017), ce qui se rapproche de l'écart type pour chaque donnée.

iii. Produits structurés – est des États-Unis

La Société a conclu des contrats d'électricité à prix fixe et des contrats sur consommation spécifique de chaleur dans l'est des États-Unis. Aux termes des contrats d'électricité à prix fixe, la Société a accepté d'acheter ou de vendre de l'électricité à des installations ou emplacements où les marchés sont non liquides ou en dehors des heures standards. La Société a également acheté et vendu des contrats sur la consommation spécifique de chaleur tant à des emplacements où les marchés sont liquides que non liquides. Aux termes d'un contrat sur la consommation spécifique de chaleur, l'acheteur a le droit d'acheter de l'électricité au moment où la consommation spécifique de chaleur sur le marché est plus élevée que celle visée par contrat.

Les principales données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation des contrats d'électricité à prix fixe sont les écarts de prix à terme du marché et les facteurs non standards. Une analyse de régression historique a été exécutée pour modéliser les écarts entre les marchés liquides et non liquides. Les facteurs non standards ont été établis en utilisant des données historiques. La relation de base et les facteurs non standards utilisés pour l'évaluation des justes valeurs de base de niveau III au 31 mars 2018 sont de respectivement 74 % à 153 % et 75 % à 121 % (75 % à 159 % et 71 % à 88 % au 31 décembre 2017). L'analyse de sensibilité a été préparée sur la base de l'évaluation de la Société d'une variation raisonnablement possible des écarts de prix à terme du marché d'environ 5 % à 7 % (7 % au 31 décembre 2017) et d'une variation des facteurs non standards d'environ 3 % à 5 % (6 % au 31 décembre 2017), ce qui se rapproche de l'écart type pour chaque donnée.

Les principales données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation des contrats sur la consommation spécifique de chaleur sont les volatilités implicites et les corrélations. Les volatilités implicites et les corrélations utilisées pour l'évaluation des justes valeurs de base de niveau III au 31 mars 2018 sont de respectivement 16 % à 33 % et 70 % (18 % à 54 % et 70 % au 31 décembre 2017). L'analyse de sensibilité a été préparée sur la base de l'évaluation de la Société d'une variation raisonnablement possible de la fourchette des volatilités implicites et des corrélations d'environ respectivement 18 % à 23 % et 10 % (27 % à 32 % et 10 % au 31 décembre 2017).

iv. Capacité établie – hydroélectricité – ouest des États-Unis

La Société a accepté d'acheter de l'électricité selon la production réelle de certaines unités hydroélectriques détenues et exploitées par des tiers. En vertu de ces types de contrats, l'acheteur paie au fournisseur une capacité établie d'un commun accord. Les contrats ont été comptabilisés comme étant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les principales données d'entrée non observables utilisées pour les évaluations du contrat du 31 mars 2018 sont les volumes livrés prévus. D'autres données d'entrée raisonnablement possibles ont été utilisées pour établir la sensibilité

des évaluations des justes valeurs. Cette analyse repose sur les données historiques disponibles sur la production des centrales. Les volumes utilisés pour l'évaluation des justes valeurs de base de niveau III au 31 mars 2018 ont été présumés égaux au 50^e percentile de la production historique (50^e percentile au 31 décembre 2017). L'évaluation de la Société d'une variation raisonnablement possible des volumes livrés est de 24 % (24 % au 31 décembre 2017).

v. Ventes d'énergie éolienne – est des États-Unis

En ce qui a trait à l'acquisition du projet éolien aux États-Unis (se reporter à la note 3 pour plus de détails), la Société a un contrat à long terme fondé sur les écarts en vertu duquel elle reçoit un prix fixe par MWh et paie le cours du marché en vigueur et en temps réel de l'énergie par MWh ainsi que la livraison physique de crédits d'énergie renouvelable fondés sur une approximation de la production. Les activités commerciales de la centrale devraient commencer en septembre 2019, le contrat se prolongeant durant 15 ans après le commencement des activités commerciales. Le contrat est comptabilisé comme étant détenu à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les principales données d'entrée non observables utilisées pour l'évaluation du contrat sont les volumes de production approximative prévus ainsi que les prix de l'électricité à terme et des crédits d'énergie renouvelable après 2023. Les prix de l'électricité à terme et des crédits d'énergie renouvelable par MWh utilisée pour déterminer les justes valeurs de base de niveau III au 31 mars 2018 sont de respectivement 38 \$ US à 59 \$ US et 7 \$ US. L'analyse de sensibilité a été réalisée sur la base de l'évaluation de la Société d'une variation raisonnablement possible d'une variation des volumes de production approximative prévus de 10 %, d'une variation des prix de l'énergie de 6 \$ US et d'une variation des prix de crédits d'énergie renouvelable de 1 \$ US.

II. Actifs et passifs de gestion du risque lié aux produits de base

Les actifs et les passifs de gestion du risque lié aux produits de base comprennent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans les secteurs Commercialisation de l'énergie et Production dans le cadre des activités de négociation et de certaines activités d'impartition. Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat de ces secteurs.

Les actifs et les passifs de gestion du risque lié aux produits de base sont classés selon leur niveau de juste valeur au 31 mars 2018 : niveau I – passif net de 2 millions de dollars (passif net de 1 million de dollars au 31 décembre 2017), niveau II – actif net de 26 millions de dollars (passif net de 42 millions de dollars au 31 décembre 2017), niveau III – actif net de 725 millions de dollars (actif net de 771 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Les variations importantes des actifs (passifs) nets de gestion du risque lié aux produits de base au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2018 découlent essentiellement du règlement de contrats et des variations défavorables du prix du marché sur les contrats existants, en partie contrebalancés par des taux de change favorables.

Les tableaux suivants résument les facteurs clés ayant une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs de gestion du risque lié aux produits de base de niveau III par niveau de classement au cours des exercices clos respectivement les 31 décembre 2018 et 2017 :

	Trois mois clos le 31 mars 2018			Trois mois clos le 31 mars 2017		
	Couvertures	Éléments autres que de couverture	Total	Couvertures	Éléments autres que de couverture	Total
Solde d'ouverture	719	52	771	726	32	758
Variations attribuables aux :						
Variations des prix du marché pour les contrats existants	4	(19)	(15)	40	8	48
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	—	1	1	—	8	8
Contrats réglés	(22)	(25)	(47)	(15)	(3)	(18)
Variation des taux de change	18	1	19	(12)	—	(12)
Transferts vers le niveau III	—	(4)	(4)	—	—	—
Actifs nets de gestion du risque à la fin de l'exercice	719	6	725	739	45	784
Informations supplémentaires sur le niveau III :						
Profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	22	—	22	28	—	28
Total des profits (pertes) compris dans le résultat avant impôts sur le résultat	22	(17)	5	15	16	31
Profits (pertes) latents compris dans le résultat avant impôts sur le résultat lié aux actifs nets détenus à la fin de la période	—	(42)	(42)	—	13	13

III. Autres actifs et passifs de gestion du risque

Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent principalement les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans la gestion des risques liés aux transactions sur les produits non énergétiques, comme les taux d'intérêt, l'investissement net dans des établissements à l'étranger et d'autres risques de change. La comptabilité de couverture n'est pas toujours utilisée.

Les autres actifs et passifs de gestion du risque, totalisant une juste valeur de passif net de 2 millions de dollars au 31 mars 2018 (actif net de 34 millions de dollars au 31 décembre 2017), sont classés au niveau II de la hiérarchie de la juste valeur. Les variations importantes dans les autres actifs nets de gestion du risque au cours de la période de trois mois close le 31 décembre 2018 sont principalement attribuables au règlement de contrats.

IV. Autres actifs et passifs financiers

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers évaluées autrement qu'à la juste valeur sont présentées comme suit :

	Juste valeur				Valeur comptable totale
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total	
Dette à long terme - 31 mars 2018	—	3 358	—	3 358	3 345
Dette à long terme - 31 décembre 2017	—	3 708	—	3 708	3 638

Les justes valeurs des débetures et des billets de premier rang de la Société sont établies en utilisant les prix observés sur les marchés secondaires. Les justes valeurs de la dette sans recours et d'autres dettes à long terme sont établies en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers à court terme (trésorerie et équivalents de trésorerie, créances clients, liquidités soumises à restrictions, dettes fournisseurs et charges à payer, garanties reçues et dividendes à verser) se rapproche de leur juste valeur compte tenu de la nature liquide de l'actif ou du passif. La juste valeur du prêt à recevoir et des créances au titre des contrats de location-financement de la Société se rapproche de leur valeur comptable.

C. Profits et pertes initiaux

La majorité des instruments dérivés négociés par la Société est fondée sur les cours ajustés à une Bourse active ou dépasse la période pour laquelle des cours cotés sont disponibles. Les justes valeurs de ces dérivés sont établies en utilisant des données d'entrée qui ne sont pas facilement observables. Se reporter à la rubrique B de la présente note pour les techniques d'évaluation utilisées pour les justes valeurs de niveau III. Dans certains cas, une différence peut surgir entre la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale (le «prix de transaction») et le montant calculé selon le modèle d'évaluation. Ce profit latent ou cette perte latente est comptabilisé en résultat net seulement si la juste valeur de l'instrument est attestée par un prix du marché qui est coté sur un marché actif, des transactions observables dans le marché actuel qui sont essentiellement les mêmes, ou une technique d'évaluation qui utilise des données d'entrée du marché observables. Lorsque ces critères ne sont pas respectés, la différence est différée dans les états de la situation financière consolidés résumés dans les actifs et passifs de gestion du risque et est comptabilisée en résultat net sur la durée du contrat correspondant. La différence entre le prix de transaction et la juste valeur établie selon le modèle d'évaluation, à comptabiliser dans le résultat net, et le rapprochement des variations se présentent comme suit :

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Profit net non amorti au début de la période	105	148
Nouveaux profits (pertes) initiaux	(16)	5
Variation des taux de change	3	(2)
Amortissement comptabilisé dans le résultat net au cours de l'exercice	(8)	(8)
Profit net non amorti à la fin de la période	84	143

10. Activités de gestion du risque

A. Stratégie de gestion du risque

La Société est exposée au risque de marché en raison des variations des prix de produits de base, des taux de change, des taux d'intérêt, du risque de crédit et du risque de liquidité. Ces risques ont une incidence sur le résultat de la Société et sur la valeur des instruments financiers connexes qu'elle détient. Dans certains cas, la Société cherche à atténuer l'incidence de ces risques en utilisant des instruments dérivés pour couvrir son exposition à ces risques. La stratégie, les politiques et les contrôles de gestion du risque de la Société sont conçus de sorte que les risques qu'elle assume respectent les objectifs internes de la Société et sa tolérance au risque.

La Société a deux principales sources d'activités de gestion du risque : i) gestion des risques financiers et ii) gestion du risque lié aux produits de base. Dans le cadre de ces activités, les risques liés à la gestion comprennent le risque lié aux produits de base, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque lié au prix des capitaux propres et le risque de change.

La Société cherche à atténuer l'incidence du risque lié aux produits de base, du risque de taux d'intérêt et du risque de change en utilisant des instruments dérivés pour couvrir son exposition à ces risques. Parmi ces instruments dérivés, la Société applique la comptabilité de couverture à ceux qui couvrent le risque lié aux produits de base et le risque de change.

Le recours aux instruments dérivés financiers est régi par les politiques de la Société approuvées par le conseil d'administration, qui fournissent des principes écrits sur le risque lié aux produits de base, le risque des taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque lié au prix des capitaux propres et le risque de change, ainsi que sur le recours aux instruments dérivés financiers et aux instruments financiers non dérivés.

Le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque lié au prix des capitaux propres sont gérés par d'autres moyens que les instruments dérivés et la comptabilité de couverture.

La Société conclut diverses transactions sur les instruments dérivés et exerce d'autres activités contractuelles, qui ne satisfont pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il a été décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Par conséquent, les actifs et passifs connexes sont classés comme des instruments dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes réalisés et latents nets découlant des variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont présentés dans le résultat au cours de la période où surviennent les variations.

La Société désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture pour couvrir le risque lié aux produits de base et le risque de change dans le cas de couvertures de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les couvertures du risque de change que comporte un engagement ferme sont comptabilisées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Dès l'origine de la relation de couverture, la Société établit une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion du risque et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture. Dès l'origine de la relation de couverture et régulièrement par la suite, la Société consigne également la façon dont elle procède pour apprécier si l'instrument de couverture est efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert, soit lorsque les relations de couverture satisfont à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.
- Le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique.
- Le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par la Société et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Si une relation de couverture cesse de satisfaire à la contrainte d'efficacité de la couverture relative au ratio de couverture, mais que l'objectif de gestion des risques visé par cette relation de couverture désignée demeure le même, la Société rajuste le ratio de couverture de la relation de couverture de manière à ce que celle-ci réponde à nouveau aux critères.

B. Actifs et passifs nets de gestion du risque

Globalement, les actifs et passifs nets de gestion du risque se présentent comme suit :

Au 31 mars 2018			
	Couvertures de flux de trésorerie	Non désignés comme couvertures	Total
Gestion du risque lié aux produits de base			
Courants	81	17	98
Non courants	621	30	651
Actifs nets de gestion du risque lié aux produits de base	702	47	749
Divers			
Courants	2	(1)	1
Non courants	(1)	(2)	(3)
Autres actifs (passifs) nets de gestion du risque	1	(3)	(2)
Total des actifs nets de gestion du risque	703	44	747

Au 31 décembre 2017			
	Couvertures de flux de trésorerie	Non désignés comme couvertures	Total
Gestion du risque lié aux produits de base			
Courants	74	7	81
Non courants	636	11	647
Actifs nets de gestion du risque lié aux produits de base	710	18	728
Divers			
Courants	–	37	37
Non courants	–	(3)	(3)
Autres actifs (passifs) nets de gestion du risque	–	34	34
Total des actifs (passifs) nets de gestion du risque	710	52	762

C. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers

L'analyse qui suit se limite à la nature et à l'étendue de certains risques découlant des instruments financiers, qui sont également analysés plus en détail à la note 14 B) des états financiers consolidés annuels les plus récents de la Société.

I. Risque de marché

a. Risque lié au prix des produits de base

La Société est exposée aux fluctuations de certains prix des produits de base dans le cadre de ses activités de production d'électricité et de négociation pour compte propre, y compris le prix du marché de l'électricité et des combustibles utilisés pour produire de l'électricité. La plupart des contrats de production d'électricité et d'approvisionnement en combustible connexe de la Société sont considérés comme des contrats pour la livraison ou la réception d'un élément non financier selon les exigences de la Société en matière d'utilisation à ses propres fins et non comme des instruments financiers. Ainsi, l'analyse du risque lié au prix des produits de base est limitée aux activités de négociation pour compte propre de la

Société et aux instruments dérivés sur les produits de base utilisés dans les relations de couverture associées aux activités de production d'électricité de la Société.

i. Risque lié au prix des produits de base – négociation pour compte propre

Le secteur Commercialisation de l'énergie de la Société mène les activités de négociation pour compte propre et a recours à divers instruments pour gérer le risque, réaliser des produits de négociation et acquérir des renseignements sur le marché.

Conformément à la politique de gestion du risque lié aux produits de base, les activités de négociation pour compte propre sont assujetties à des limites et à des contrôles, y compris la limite de la valeur à risque («VaR»). Le conseil d'administration approuve la limite pour la VaR totale découlant des activités de négociation pour compte propre. La VaR est la mesure la plus fréquemment employée pour faire le suivi et gérer le risque de marché associé aux positions de négociation. Une mesure de la VaR donne, à un niveau de confiance précis, une perte maximale estimée avant impôts qui pourrait être subie sur une période donnée. La VaR sert à déterminer les variations possibles de la valeur du portefeuille de négociation pour compte propre de la Société, sur une période de trois jours avec un niveau de confiance de 95 %, résultant des fluctuations normales du marché. La VaR est estimée au moyen de l'approche de la variance/covariance historique. La VaR est une mesure qui comporte des limites inhérentes. L'utilisation de l'information historique dans le cadre de l'estimation suppose que les fluctuations des prix par le passé seront représentatives du risque de marché futur. Ainsi, elle peut n'être significative que dans une conjoncture normale du marché. Les événements extrêmes du marché ne sont pas pris en compte par cette mesure du risque. En outre, en raison de l'utilisation du délai d'évaluation de trois jours, ces positions peuvent être liquidées ou couvertes en l'espace de trois jours, bien que cela puisse ne pas être possible si le marché devient illiquide.

Les fluctuations des prix du marché associés aux activités de négociation pour compte propre influent sur le résultat net de la période au cours de laquelle elles se produisent. La VaR au 31 mars 2018 liée aux activités de négociation pour compte propre de la Société était de 2 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 décembre 2017).

ii. Risque lié au prix des produits de base – production

Les secteurs de production utilisent divers contrats sur produits de base afin de gérer le risque lié au prix des produits de base découlant de la production d'électricité, des achats de combustible, des émissions et des sous-produits qu'ils jugent appropriés. Une politique de gestion du risque lié aux produits de base est dressée et approuvée chaque année et décrit les stratégies de couverture prévues associées aux actifs de production de la Société et aux risques correspondants liés aux produits de base. Les contrôles incluent des restrictions sur les instruments autorisés, des examens par la direction des divers portefeuilles et l'approbation des transactions sur les actifs susceptibles d'accroître la volatilité potentielle du résultat net présenté par la Société.

TransAlta a conclu divers contrats avec d'autres parties en vertu desquels les autres parties ont convenu de payer à TransAlta un prix fixe pour l'électricité. Même si les contrats ne créent pas tous une obligation de livraison d'électricité aux autres parties, la Société estime qu'elle dispose d'une production d'électricité suffisante pour remplir ces contrats et, lorsque c'était possible, a désigné ces contrats comme couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables. Par conséquent, les fluctuations des prix du marché associées à ces couvertures de flux de trésorerie n'ont pas d'incidence sur le résultat net au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Au contraire, les variations de la juste valeur sont différées jusqu'au règlement au moyen du cumul des autres éléments du résultat global, moment auquel le profit net ou la perte nette découlant de la combinaison de l'instrument de couverture et de l'élément couvert influe sur le résultat net.

Au 31 mars 2018, la VaR liée aux instruments dérivés sur les produits de base de la Société utilisés dans les activités de couverture de la production s'établissait à 8 millions de dollars (16 millions de dollars au 31 décembre 2017). En ce qui concerne les positions et couvertures économiques qui ne répondent pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture ou les transactions d'optimisation à court terme comme les rachats conclus afin de compenser les positions

de couverture existantes, ces transactions sont évaluées à la valeur du marché, les variations des prix du marché liées à celles-ci ayant une incidence sur le résultat net de la période pendant laquelle elles surviennent. Au 31 mars 2018, la VaR liée à ces transactions s'établissait à 2 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 décembre 2017).

b. Risque de change

La Société court des risques à l'égard de diverses monnaies, comme le dollar américain, le yen japonais, l'euro et le dollar australien, par suite des placements et activités dans des territoires étrangers, du résultat net de ces activités et de l'acquisition de matériel et de services auprès de fournisseurs étrangers. Se reporter à la note 14 B) l) c) des états financiers consolidés annuels les plus récents de la Société pour une analyse plus détaillée.

II. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les clients ou les contreparties occasionnent une perte financière à la Société en ne s'acquittant pas de leurs obligations, ainsi que le risque lié aux variations de la solvabilité des entités lorsque celles-ci exposent la Société à un risque commercial. La Société gère activement son risque de crédit en évaluant la capacité des contreparties à respecter leurs engagements en vertu des contrats visés avant de les conclure. La Société examine minutieusement la solvabilité de toutes les contreparties et, le cas échéant, obtient des garanties des sociétés, des garanties en espèces, des assurances crédits de tiers ou des lettres de crédit pour assurer le recouvrement ultime de ces créances. Dans le cas des montages et des transactions liés aux produits de base, la Société fixe des limites de crédit strictes pour chaque contrepartie et surveille les expositions quotidiennement. TransAlta utilise des conventions standardisées qui permettent de compenser les risques et qui comprennent fréquemment des provisions pour marges. Si les limites de crédit sont dépassées, TransAlta exigera une garantie de la contrepartie ou suspendra ses activités de négociation avec cette dernière.

La Société utilise des notes de solvabilité externes, ainsi que des notes de solvabilité internes lorsque des notes de solvabilité externes ne sont pas disponibles, pour établir les limites de crédit des contreparties et des clients. Le tableau suivant décrit l'exposition maximale au risque de crédit de la Société, compte non tenu des garanties détenues, y compris l'attribution des notes de solvabilité, au 31 mars 2018 :

	Notation de première qualité (en pourcentage)	Notation de qualité inférieure (en pourcentage)	Total (en pourcentage)	Montant total
Créances clients et autres débiteurs ¹	81	19	100	671
Créances au titre de contrats de location-financement non courantes	97	3	100	209
Actifs de gestion du risque ¹	99	1	100	876
Prêt à recevoir ²	—	100	100	33
Total				1 789

1) Les lettres de crédit et la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont les principaux types de garanties détenues à titre de sûreté relativement à ces montants.

2) La contrepartie n'a pas de note de solvabilité externe. Compte non tenu de la tranche de 5 millions de dollars classée dans les créances clients et autres débiteurs.

L'exposition maximale au risque de crédit à l'égard d'un seul client sur le plan des activités et des couvertures liées aux produits de base compte tenu de la juste valeur des positions de négociation ouvertes, déduction faite des garanties détenues, était de 16 millions de dollars au 31 mars 2018 (40 millions de dollars au 31 décembre 2017).

III. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la capacité de la Société d'avoir accès au capital requis pour ses activités de négociation pour compte propre, ses transactions de couverture du prix des produits de base, ses projets en immobilisations, le refinancement de sa dette et les activités générales du siège social. Au 31 mars 2018, trois agences de notation ont maintenu leur note de première qualité accordée à TransAlta. TransAlta tient à renforcer sa situation financière et à maintenir des notes de crédit de première qualité auprès de ces agences de notation d'envergure.

L'analyse des échéances des passifs financiers de la Société se présente comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et par la suite	Total
Dettes fournisseurs et charges à payer	496	—	—	—	—	—	496
Dettes à long terme ¹	117	467	472	399	594	1 322	3 371
Actifs de gestion du risque lié aux produits de base	78	111	94	103	103	260	749
Autres (actifs) passifs de gestion du risque	1	(3)	(2)	(1)	3	—	(2)
Obligations au titre des contrats de location-financement	13	15	12	7	4	15	66
Intérêt sur la dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement ²	161	153	124	103	97	702	1 340
Dividendes à verser	34	—	—	—	—	—	34
Total	900	743	700	611	801	2 299	6 054

1) Exclut l'incidence de la comptabilité de couverture.

2) Non comptabilisé à titre de passif financier aux états de la situation financière consolidés résumés.

D. Garanties et modalités conditionnelles d'instruments dérivés

Des garanties sont fournies dans le cours normal des affaires d'après la note de crédit des titres de premier rang non garantis de la Société comme l'établissent certaines grandes agences d'évaluation du crédit. Certains instruments dérivés de la Société contiennent des clauses d'assurance financières qui exigent qu'une garantie soit fournie seulement si un événement défavorable important lié au crédit survient. Si, en raison de ce type d'événement, les titres d'emprunt de premier rang non garantis de la Société ne sont plus considérés comme des titres de première qualité, les contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger des garanties complètes de façon continue.

Au 31 mars 2018, la Société avait fourni une garantie de 149 millions de dollars (131 millions de dollars au 31 décembre 2017) sous la forme de lettres de crédit sur des instruments dérivés dans une position de passif net. Certains contrats de dérivés contiennent des clauses conditionnelles liées au risque de crédit qui, si elles étaient appliquées, obligerait la Société à fournir une garantie additionnelle de 69 millions de dollars à ses contreparties (96 millions de dollars au 31 décembre 2017).

11. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles est présenté ci-dessous :

	Terrains	Production de charbon	Production de gaz	Production d'énergie renouvelable	Biens et matériel miniers	Actifs en construction	Pièces de rechange amortissables et autres ¹	Total
Au 31 décembre 2017	95	2 457	910	2 191	602	95	228	6 578
Ajouts	—	—	—	—	—	19	4	23
Ajouts – contrats de location-financement	—	—	—	—	1	—	—	1
Acquisitions (note 3)	—	—	—	—	—	4	—	4
Amortissement	—	(64)	(20)	(31)	(28)	—	(4)	(147)
Révision et augmentation des frais de démantèlement et de remise en état	—	(6)	(1)	(1)	(2)	—	—	(10)
Mise hors service d'actifs et (cessions)	—	—	(1)	—	(2)	—	—	(3)
Variation des taux de change	1	7	6	6	1	—	2	23
Transferts	—	14	1	2	4	(24)	3	—
Au 31 mars 2018	96	2 408	895	2 167	576	94	233	6 469

1) Comprendent les pièces de rechange importantes et l'équipement de sécurité disponible, mais non encore en service, et les pièces de rechange utilisées pour les travaux d'entretien courants, préventifs et planifiés.

12. Facilités de crédit, dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement

A. Facilités de crédit, dette et lettres de crédit

Les sommes impayées sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux	31 mars 2018			31 décembre 2017		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹
Facilités de crédit ²	325	325	3,3 %	27	27	2,8 %
Débetures	1 047	1 051	6,0 %	1 046	1 051	6,0 %
Billets de premier rang ³	891	903	5,4 %	1 499	1 510	6,0 %
Dette sans recours ⁴	1 010	1 021	4,3 %	1 022	1 032	4,3 %
Divers ⁵	72	71	7,1 %	44	44	9,2 %
	3 345	3 371		3 638	3 664	
Obligations au titre des contrats de location-financement	66			69		
	3 411			3 707		
Moins : tranche courante de la dette à long terme	(123)			(729)		
Moins : partie courante des obligations au titre des contrats de location-financement	(17)			(18)		
Total de la partie courante de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	(140)			(747)		
Total des facilités de crédit, de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-financement	3 271			2 960		

1) L'intérêt est calculé à un taux moyen pondéré en fonction de l'encours du capital avant l'effet de la couverture.

2) Composées d'acceptations bancaires et d'autres emprunts commerciaux en vertu de facilités de crédit consenties à long terme.

3) Valeur nominale de 0,7 milliard de dollars américains au 31 mars 2018 (1,2 milliard de dollars américains au 31 décembre 2017).

4) Inclut 25 millions de dollars américains au 31 mars 2018 (27 millions de dollars américains au 31 décembre 2017).

5) Inclut 23 millions de dollars américains au 31 mars 2018 (24 millions de dollars américains au 31 décembre 2017) au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux.

Le 15 mars 2018, la Société a procédé au rachat anticipé de ses billets de premier rang à 6,650 % circulation d'un capital de 500 millions de dollars américains en arrivant à échéance le 15 mai 2018. Le rachat était couvert par des contrats de change à terme et des swaps de devises. Le prix de rachat des billets était d'environ 617 millions de dollars (516 millions de dollars américains), y compris une prime de rachat anticipé de 5 millions de dollars, comptabilisée dans la charge d'intérêts nette, et des intérêts courus et impayés de 14 millions de dollars à la date de rachat.

Par suite du remboursement de ses billets de premier rang de 500 millions de dollars américains, la Société a maintenant une dette de 380 millions de dollars américains (480 millions de dollars américains au 31 décembre 2017) désignée comme couverture de son investissement net dans des établissements à l'étranger.

La Société a des facilités de crédit consenties totalisant 2,0 milliards de dollars (2,0 milliards de dollars au 31 décembre 2017), y compris la facilité de crédit bancaire consortiale consentie de 1 milliard de dollars de la Société, la facilité de crédit consortiale consentie de 500 millions de dollars de TransAlta Renewables (500 millions de dollars au 31 décembre 2017), et les facilités de crédit bilatérales consenties de 200 millions de dollars américains et de 240 millions de dollars de la Société. Ces facilités viennent à échéance respectivement en 2021, 2021, 2020 et 2019. Les facilités bancaires consortiales consenties totalisant 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 décembre 2017) constituent la principale source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la Société.

Au total, un montant de 1,1 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 décembre 2017) n'a pas été prélevé. Au 31 mars 2018, le crédit utilisé en vertu de ces facilités s'élevait à 0,9 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 décembre 2017), ce qui correspondait à des emprunts réels de 0,3 milliard de dollars (néant au 31 décembre 2017) et à des lettres de crédit de 0,6 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 31 décembre 2017). La Société respecte les modalités des facilités de crédit, et toute tranche non utilisée est entièrement disponible. Outre le montant de 1,1 milliard de dollars disponible aux termes des facilités de crédit, la Société dispose de 329 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les lettres de crédit en cours de la Société au 31 mars 2018 totalisaient 639 millions de dollars (677 millions de dollars au 31 décembre 2017), y compris les lettres de crédit en cours de TransAlta Renewables de 69 millions de dollars (69 millions de dollars au 31 décembre 2017), et aucun montant (néant au 31 décembre 2017) n'avait été exercé par des tiers en vertu de ces arrangements. La Société et TransAlta Renewables ont chacune une facilité de lettre de crédit non consentie de 100 millions de dollars.

La dette de TransAlta comporte des modalités et conditions, y compris des clauses restrictives financières, qui sont considérées comme normales et courantes. Au 31 mars 2018, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives de la dette.

B. Restrictions relatives à la dette sans recours

Les filiales de la Société ont émis des obligations sans recours totalisant 1 010 millions de dollars (1 022 millions de dollars au 31 décembre 2017) assujetties à des conditions financières et aux clauses restrictives habituelles qui pourraient limiter la capacité de la Société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution (effectués généralement une fois par trimestre) sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces conditions comprennent l'atteinte d'un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution, lequel a été atteint par ces entités au premier trimestre. Toutefois, les fonds de ces entités qui se sont accumulés depuis le test du premier trimestre ne seront pas distribués jusqu'à ce que le prochain ratio de couverture du service de la dette soit calculé au deuxième trimestre de 2018. Au 31 mars 2018, un montant de 53 millions de dollars (35 millions de dollars au 31 décembre 2017) en trésorerie était assujetti à ces restrictions financières.

En outre, certaines obligations sans droit de recours requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de trésorerie en dépôt et de lettres de crédit. Au 31 mars 2018, la Société a choisi d'utiliser des lettres de crédit. Toutefois, au 31 mars 2018, un montant de 1 million de dollars (1 million de dollars au 31 décembre 2017) en trésorerie a été déposé dans certains comptes de réserve qui ne permettent pas l'utilisation de lettre de crédit et n'était pas disponible pour une utilisation à des fins générales.

C. Garantie

Des dettes sans recours totalisant 845 millions de dollars (848 millions de dollars au 31 décembre 2017) sont garanties chacune par une charge de premier rang sur les actifs respectifs des filiales de la Société qui ont émis les obligations, y compris certaines installations de production d'énergies renouvelables dont la valeur comptable totale s'élève à 1 094 millions de dollars au 31 mars 2018 (1 107 millions de dollars au 31 décembre 2017). Au 31 mars 2018, une obligation sans recours d'environ 165 millions de dollars (174 millions de dollars au 31 décembre 2017) était garantie par une charge de premier rang sur les participations de l'émetteur qui a émis l'obligation sans recours.

D. Liquidités soumises à restrictions

La Société détient un montant de 31 millions de dollars (30 millions de dollars au 31 décembre 2017) de liquidités soumises à restriction liées au financement du projet du parc éolien de Kent Hills détenu dans un compte de réserve pour la construction. Le produit sera libéré du compte de réserve pour la construction sous réserve du respect de certaines modalités, notamment la mise en service de l'unité 3 dans le cadre du projet d'expansion du parc éolien de Kent Hills.

13. Actions ordinaires

A. Émises et en circulation

TransAlta est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote sans valeur nominale.

Trois mois clos les 31 mars	2018		2017	
	Actions ordinaires (en millions)	Montant	Actions ordinaires (en millions)	Montant
Émises et en circulation au début de la période	287,9	3 095	287,9	3 095
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'OPRA	(0,4)	(4)	–	–
	287,5	3 091	287,9	3 095
Montants à recevoir en vertu du régime d'actionariat des employés	–	(1)	–	(1)
Émises et en circulation à la fin de la période	287,5	3 090	287,9	3 094

B. OPRA

Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'OPRA sont comptabilisées en réduction du capital-actions correspondant à la valeur comptable moyenne des actions ordinaires. Tout écart entre le prix de rachat total et la valeur comptable moyenne des actions ordinaires est comptabilisé dans les résultats non distribués.

Le tableau suivant présente l'incidence du rachat et de l'annulation des actions ordinaires par la Société au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2018 :

Aux	31 mars 2018	31 décembre 2017
Total des actions rachetées	374 900	–
Prix de rachat moyen par action	6,97 \$	–
Coût total	3	–
Valeur comptable moyenne pondérée des actions annulées	4	–
Augmentation des résultats non distribués	(1)	–

C. Dividendes

Le 19 avril 2018, la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,04 \$ par action ordinaire, payable le 3 juillet 2018.

Aucune autre transaction relative aux actions ordinaires n'a été effectuée entre la date de présentation de l'information financière et la date d'achèvement des présents états financiers consolidés.

D. Options sur actions

Le tableau suivant présente les options sur actions attribuées aux membres de la haute direction par la Société au cours des périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 et 2017 :

Mois de l'attribution	Nombre d'options sur actions attribuées (en millions)	Prix d'exercice	Période	Durée avant
			d'acquisition (en années)	expiration (en années)
Mars 2018	0,7	7,45 \$	3	7
Mars 2017	0,7	7,25 \$	3	7

14. Actions privilégiées

A. Émises et en circulation

La totalité des actions émises et en circulation sont des actions privilégiées de premier rang rachetables sans droit de vote à dividende cumulatif à taux fixe, à l'exception des actions privilégiées de série B qui sont des actions privilégiées rachetables sans droit de vote à dividende cumulatif à taux variable.

Au 31 mars 2018 et au 31 décembre 2017, la Société avait 10,2 millions d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif à taux rajusté de série A, 11,0 millions d'actions du même type de série C, 9,0 millions d'actions du même type de série E, 6,6 millions d'actions du même type de série G émises et en circulation et 1,8 million d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif à taux variable de série B émises et en circulation.

B. Dividendes

Les tableaux suivants résument les dividendes déclarés sur les actions privilégiées pour les périodes de trois mois closes les 31 mars :

Série	Montants trimestriels par action	Trois mois clos les 31 mars	
		2018	2017 ¹
A	0,16931	2	—
B	0,17889 ²	—	—
C	0,25169	3	—
E	0,32463	3	—
G	0,33125	2	—
Total pour la période		10	—

1) Au cours du premier trimestre de 2017, la Société n'a déclaré aucun dividende, le dividende trimestriel pour la période correspondant au premier trimestre de 2017 ayant été déclaré le 19 décembre 2016.

2) Les actions privilégiées de série B versent des dividendes à taux variable sur une base trimestrielle déterminés selon le total du taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 90 jours majoré de 2,03 %, et ont représenté des dividendes d'environ 300 000 \$.

Le 19 avril 2018, la Société a déclaré un dividende trimestriel, payable le 3 juillet 2018, de 0,16931 \$ par action sur les actions privilégiées de série A, de 0,19951 \$ par action sur les actions privilégiées de série B, de 0,25169 \$ par action sur les actions privilégiées de série C, de 0,32463 \$ par action sur les actions privilégiées de série E et de 0,33125 \$ par action sur les actions privilégiées de série G.

15. Engagements et éventualités

A. Éventualités

TransAlta est à l'occasion partie à diverses réclamations et diverses actions judiciaires et procédures réglementaires dans le cours normal des affaires. TransAlta examine chacune de ces réclamations, notamment leur nature, le montant en question et l'existence de garanties d'assurance pertinentes. Rien ne garantit que les réclamations auront une issue favorable pour la Société ou qu'elles n'auront pas une incidence négative importante sur TransAlta. Les organismes de réglementation pourraient aussi poser des questions dans le cours normal des affaires, auxquelles la Société répond à mesure qu'elles surviennent.

I. Procédure de règlement sur les pertes en ligne

La Société est partie à une procédure de règlement sur les pertes en ligne (la «procédure») qui est en cours devant l'Alberta Utilities Commission («AUC»). L'AUC a déterminé qu'elle avait la capacité d'ajuster rétroactivement à partir de 2006 les charges liées aux pertes en ligne. L'AUC a donc demandé à l'AESO, entre autres choses, de réaliser les calculs rétroactifs nécessaires. Les différentes décisions de l'AUC peuvent néanmoins être portées en appel et contestées. L'AUC a récemment rendu une décision qui énonce la méthode à utiliser rétroactivement et il est maintenant possible d'estimer rétroactivement le risque total potentiel auquel est exposée la Société relativement aux mégawattheures ne faisant pas l'objet d'un CAÉ. L'exposition maximale estimée est de 15 millions de dollars. Toutefois, si la Société et les autres parties prenantes ont gain de cause en appel relativement aux questions juridiques et de compétence à l'égard de la rétroactivité, le montant à verser sera de néant. La Société a comptabilisé une provision de 7,5 millions de dollars au 31 mars 2018 et au 31 décembre 2017.

II. Litiges avec FMG

La Société est actuellement partie à deux litiges avec Fortescue Metals Group Ltd. («FMG»). Le premier concerne la résiliation alléguée du CAÉ de la centrale de South Hedland par FMG. TransAlta poursuit FMG pour obtenir le paiement des montants facturés et impayés aux termes du CAÉ et demande au tribunal de déclarer que le CAÉ est valable et en vigueur. Pour sa part, FMG demande au tribunal de déclarer que le CAÉ a été résilié légalement.

Le second litige porte sur les réclamations faites par FMG à TransAlta concernant le transfert de la centrale de Solomon à FMG. FMG réclame certains montants liés à l'état de la centrale, alors que TransAlta réclame le remboursement de certains coûts non réglés.

III. Litige avec le Balancing Pool

Aux termes d'une convention écrite, le Balancing Pool a versé à la Société environ 157 millions de dollars le 29 mars 2018. La Société conteste l'indemnité de résiliation qu'elle a reçue. Le Balancing Pool ne tient pas compte de certains actifs miniers qui, selon la Société, devraient être inclus dans le calcul de la valeur comptable nette pour montant additionnel de 56 millions de dollars. La contestation est assujettie au processus d'arbitrage des CAÉ.

16. Informations sectorielles

A. Résultat sectoriel présenté

I. Information sur le résultat

Trois mois clos le 31 mars 2018	Charbon - Canada	Charbon - États-Unis	Gaz - Canada	Gaz - Australie	Énergie éolienne et énergie solaire	Hydro- électricité	Commercia- lisation de l'énergie	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	269	87	62	41	86	27	17	(1)	588
Combustible et achats d'électricité	196	44	29	2	6	1	—	(1)	277
Marge brute	73	43	33	39	80	26	17	—	311
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	47	15	13	9	13	8	8	20	133
Amortissement	50	16	11	12	27	8	—	6	130
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	3	1	1	—	2	1	—	—	8
Autres résultats d'exploitation, montant net	(168)	—	—	—	—	—	—	—	(168)
Résultats d'exploitation	141	11	8	18	38	9	9	(26)	208
Produits tirés des contrats de location-financement	—	—	2	—	—	—	—	—	2
Charge d'intérêts nette									(68)
Perte de change									(2)
Résultat avant impôts sur le résultat									140

1) Les secteurs Produits des activités ordinaires et Combustible et achats d'électricité se rapportent à l'élimination des gains intersociétés dans les stocks sur les crédits d'émission achetés.

Trois mois clos le 31 mars 2017	Charbon - Canada	Charbon - États-Unis	Gaz - Canada	Gaz - Australie	Énergie éolienne et énergie solaire	Hydro- électricité	Commercia- lisation de l'énergie	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	250	88	102	26	87	24	1	—	578
Combustible et achats d'électricité	139	64	39	2	5	1	—	—	250
Marge brute	111	24	63	24	82	23	1	—	328
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	44	13	12	7	12	8	5	24	125
Amortissement	70	15	9	7	27	8	—	7	143
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	3	1	1	—	2	1	—	—	8
Autres résultats d'exploitation, montant net	(10)	—	—	—	—	—	—	—	(10)
Résultats d'exploitation	4	(5)	41	10	41	6	(4)	(31)	62
Produits tirés des contrats de location-financement	—	—	3	13	—	—	—	—	16
Charge d'intérêts nette									(62)
Perte de change									(1)
Résultat avant impôts sur le résultat									15

B. Dotation aux amortissements selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés

Le rapprochement entre la dotation aux amortissements selon les comptes de résultat consolidés résumés et celle selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés est présenté dans le tableau qui suit :

Trois mois clos les 31 mars	2018	2017
Dotation aux amortissements selon les comptes de résultat consolidés résumés	130	143
Amortissement compris dans le poste Combustible et achats d'électricité	31	17
Dotation aux amortissements selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés	161	160

Annexe 1

(non auditée)

L'information présentée ci-dessous est présentée comme «non auditée» pour préciser qu'elle n'est pas visée par l'opinion d'audit du cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit qui a réalisé l'audit des états financiers consolidés résumés et qui a rédigé un rapport à cet égard.

Aux états financiers de TransAlta Corporation

RATIO DE COUVERTURE PAR LE RÉSULTAT

Le ratio financier suivant est calculé pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

Couverture par le résultat de la dette à long terme à l'appui du prospectus préalable de la Société

1,16 fois

Le ratio de couverture par le résultat de la dette à long terme, sur la base du résultat net, correspond au résultat net avant la charge d'intérêts et les impôts sur le résultat, divisé par la charge d'intérêts, compte tenu des intérêts incorporés au coût de l'actif.

Informations supplémentaires

31 mars 2018 31 déc. 2017

		31 mars 2018	31 déc. 2017
Cours de clôture (TSX) (\$)		6,98	7,45
Fourchette de cours pour les 12 derniers mois (TSX) (\$)	Haut	8,50	8,50
	Bas	6,31	6,88
Ratio des fonds provenant des activités d'exploitation avant intérêts sur les intérêts ajustés ² (multiple)		4,2	4,3
Ratio des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sur la dette nette ajustée ² (%)		20,9	20,4
Ratio de la dette nette ajustée sur le BAIIA aux fins de comparaison ^{1,2} (multiple)		3,4	3,6
Dette nette ajustée sur le capital investi ¹ (%)		47,4	49,5
Rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ² (%)		(6,5)	(10,0)
Rendement du capital investi ² (%)		3,9	2,1
Couverture par le résultat ² (multiple)		1,2	0,6
Ratio de distribution fondé sur les fonds provenant des activités d'exploitation ^{1,2} (%)		5,0	4,3
Couverture des dividendes ² (multiple)		17,3	14,1
Rendement des actions ² (%)		2,3	2,1

1) Ces ratios intègrent des composantes qui ne sont pas définies selon les IFRS. Aucune de ces mesures ne doit être utilisée séparément ou en remplacement du rendement financier ou de la situation financière de la Société tels qu'ils sont présentés selon les IFRS. Ces ratios sont des mesures complémentaires utiles pour évaluer le rendement financier, l'efficacité et la situation de trésorerie de la Société et sont courants dans les rapports d'autres sociétés, mais peuvent être définis et appliqués autrement. Pour un rapprochement des mesures non conformes aux IFRS utilisées dans ces calculs, se reporter à la section «Analyse des résultats» dans le présent rapport de gestion.

2) Douze derniers mois.

Formules des ratios

Ratio des fonds provenant des activités d'exploitation avant intérêts sur les intérêts ajustés = fonds provenant des activités d'exploitation + intérêts sur la dette et les obligations au titre des contrats de location-financement - produit d'intérêts - intérêts incorporés au coût de l'actif / intérêts sur la dette et obligations au titre des contrats de location-financement + 50 % des dividendes versés sur actions privilégiées - produit d'intérêts

Ratio des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sur la dette nette ajustée = fonds provenant des activités d'exploitation - 50 % des dividendes versés sur actions privilégiées / dette à long terme à la fin de la période et obligations au titre des contrats de location-financement, y compris la juste valeur (positive) négative des instruments de couverture sur la dette + 50 % des actions privilégiées émises - trésorerie et équivalents de trésorerie

Dette nette ajustée sur le BAIIA aux fins de comparaison = dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement, y compris la partie courante et la juste valeur (positive) négative des instruments de couverture de la dette + 50 % des actions privilégiées émises - trésorerie et équivalents de trésorerie / du BAIIA aux fins de comparaison

Dette nette ajustée sur le capital investi = dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-financement, y compris la partie courante et la juste valeur (positive) négative des instruments de couverture sur la dette + 50 % des actions privilégiées émises - trésorerie et équivalents de trésorerie / dette nette ajustée + participations ne donnant pas le contrôle + capitaux propres attribuables aux actionnaires - 50 % des actions privilégiées émises

Rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires = résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires / capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions, exclusion faite du cumul des autres éléments du résultat global - actions privilégiées émises

Rendement du capital investi = résultat avant participations ne donnant pas le contrôle et impôts sur le résultat + charge d'intérêts nette - résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle + charge d'intérêts nette / capital investi, exclusion faite du cumul des autres éléments du résultat global

Couverture par le résultat = résultat net attribuable aux actionnaires + impôts sur le résultat + charge d'intérêts nette / intérêts sur la dette et obligations au titre des contrats de location-financement + 50 % des dividendes versés sur les actions privilégiées - produit d'intérêts

Ratio de distribution = dividendes déclarés sur actions ordinaires / fonds provenant des activités d'exploitation - 50 % des dividendes versés sur actions privilégiées

Ratio de couverture des dividendes fondé sur les fonds provenant des activités d'exploitation aux fins de comparaison = fonds provenant des activités d'exploitation - 50 % des dividendes / dividendes sur actions ordinaires versés en espèces

Rendement des actions = dividende versé par action ordinaire / cours de clôture de la période

Glossaire de termes clés

Capacité – Capacité de charge continue nominale du matériel de production, exprimée en mégawatts.

Contrat d'achat d'électricité (CAÉ) – Arrangement à long terme établi par règlement pour la vente d'énergie électrique provenant d'unités de production auparavant réglementées à des acheteurs.

Disponibilité – Mesure du temps, exprimée en pourcentage des activités continues 24 heures sur 24, 365 jours par année, pendant laquelle une unité peut produire de l'électricité, peu importe si elle le fait réellement ou non.

Force majeure – Les clauses de force majeure dégagent la responsabilité d'une partie si un événement imprévu indépendant de la volonté de cette partie l'empêche de s'acquitter de ses obligations aux termes d'un contrat.

Gaz à effet de serre (GES) – Gaz ayant le potentiel de retenir la chaleur dans l'atmosphère, y compris la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote, les hydrofluorocarbones et les perfluorocarbones.

Gigawatt – Unité de puissance électrique équivalant à 1 000 mégawatts.

Gigawattheure (GWh) – Mesure de la consommation d'électricité égale à l'utilisation de 1 000 mégawatts en une heure.

Interruption non planifiée – Arrêt d'une unité de production en raison d'une panne imprévue.

Mégawatt (MW) – Unité de puissance électrique équivalant à 1 000 000 de watts.

Mégawattheure (MWh) – Mesure de la consommation d'électricité équivalant à l'utilisation de 1 000 000 de watts en une heure.

TransAlta Corporation
110 - 12th Avenue S.W.
Box 1900, Station «M»
Calgary, Alberta, Canada T2P 2M1

Téléphone
403.267.7110

Site Web
www.transalta.com

AST Trust Company (Canada)
C. P. 700, succursale B
Montréal (Québec) Canada H3B 3K3

Téléphone
Sans frais en Amérique du Nord : 1.800.387.0825
Toronto ou en dehors de l'Amérique du Nord : 416.682.3860

Télécopieur
514.985.8843

Courriel
inquiries@canstockta.com

Site Web
www.canstockta.com

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Médias et investisseurs – Demandes de renseignements
Relations avec les investisseurs

Téléphone
1.800.387.3598 au Canada et aux États-Unis
ou 403.267.2520

Télécopieur
403.267.7405

Courriel
investor_relations@transalta.com